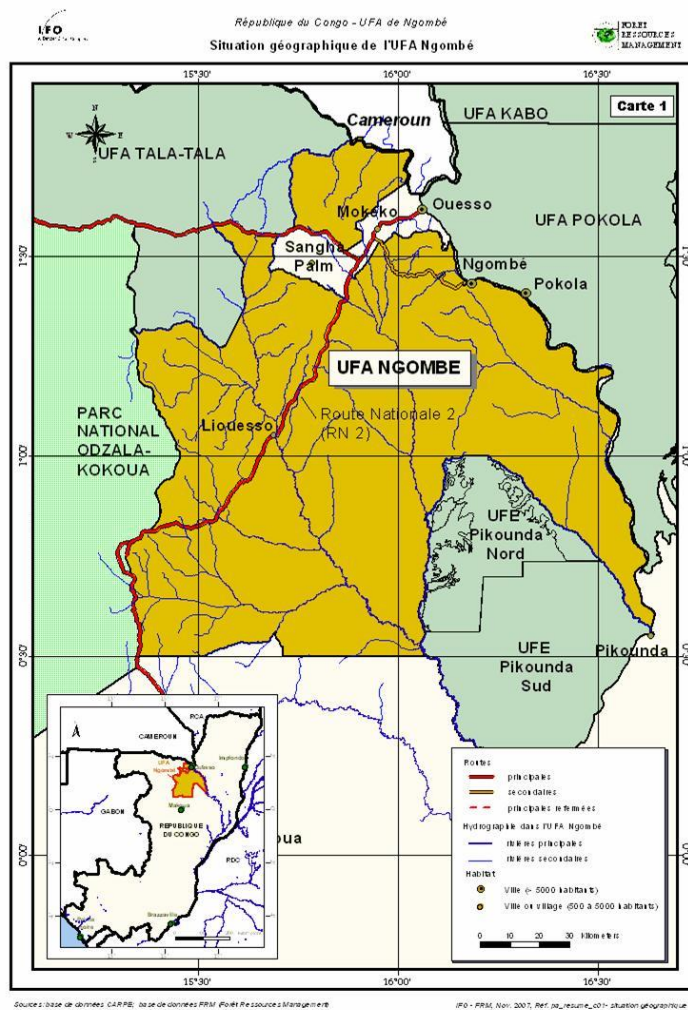


MONITORING DE LA GESTION FORESTIÈRE DE L'UFA NGOMBÉ

ANNÉE 2021



Août 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ABREVIATIONS	4
1 INTRODUCTION	5
1.1 LOCALISATION DE L'UFA NGOMBE	5
1.2 OBJECTIF	5
2 PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL - L'ETAT DE LA FORET, LES OPERATIONS DE GESTION ET LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	6
2.1 LES SERIES D'AMENAGEMENT	6
2.2 L'ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE 2021	7
2.3 LE MAINTIEN DE LA FORET ET DE LA BIODIVERSITE PAR L'EXPLOITATION FORESTIERE A IMPACT REDUIT (EFIR) ..7	
2.3.1 <i>L'impact de l'exploitation</i>	7
2.3.2 <i>L'Abattage contrôlé</i>	8
2.3.3 <i>Les Infrastructures en forêt et l'impact de la récolte</i>	8
2.3.4 <i>Monitoring de l'écosystème, des essences forestières et de la régénération</i>	8
2.4 LA GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE	9
2.5 LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET L'IMPACT DE L'EXPLOITATION SUR LES EMISSIONS CARBONE (CO ₂)	9
3 LE PAYSAGE ECONOMIQUE - LES IMPACTS ECONOMIQUES	11
3.1 LES SALAIRES DES EMPLOYES	11
3.2 LES TAXES PAYEES	11
3.3 LES COUTS DU VOLET SOCIAL, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE LA SANTE, DE L'HYGIENE, DE LA SECURITE AU TRAVAIL ET DE L'ENVIRONNEMENT	11
3.4 LE RENDEMENT DES PRODUITS FORESTIERS ET LA CHAINE DE CONTROLE DU BOIS	12
4 LE PAYSAGE SOCIAL - LES IMPACTS SOCIAUX	13
4.1 LES EMPLOYES ET LA SECURITE AU TRAVAIL	13
4.2 LES INFRASTRUCTURES SOCIALES	14
4.3 LE CENTRE MEDICO-SOCIAL (CMS)	14
4.4 LA SECURITE ALIMENTAIRE	14
4.5 LA CONSULTATION ET SENSIBILISATION DES COMMUNAUTES LOCALES ET AUTOCHTONES	15
4.5.1 <i>La résolution des litiges</i>	15
4.5.2 <i>Le CLIP avec les communautés locales et populations autochtones (CLPA)</i>	18
4.5.3 <i>La Protection des sites avec une importance particulière pour les communautés locales</i>	18
4.5.4 <i>Le Fond de développement local (FDL)</i>	18
5 LES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION (HVC) ET LES ZONES A STOCK DE CARBONE ELEVE (HCS)	19
5.1 MONITORING (SUIVI-EVALUATION) DES HVC (INCL. LES HCS)	19
<i>HVC 1. Aires forestières qui contiennent au niveau mondial, régional ou national des concentrations significatives de valeurs de biodiversité</i>	19
<i>HVC 2 : Grands paysages de forêts significatifs au niveau mondial, régional ou national où se trouvent des populations viables des espèces présentes naturellement (Partie Centre et Sud de l'UFA, 83% de la surface)</i>	20



<i>HVC 3. Aires forestières protégées qui sont dans ou contiennent des écosystèmes rares, menacés ou en danger (séries de conservation avec une surface de 88 000 ha, 8% de la surface totale, incl. une partie des marécages/zones humides).....</i>	<i>21</i>
<i>HVC 4. Aires forestières qui offrent des services écosystémiques fondamentaux dans des situations critiques</i>	<i>22</i>
<i>HVC 5. Aires forestières qui sont fondamentales pour satisfaire les nécessités (besoins) essentielles des communautés</i>	<i>22</i>
<i>HVC 6. Aires forestières qui sont critiques pour l'identité traditionnelle et culturelle des communautés locales.....</i>	<i>23</i>
6 LES CERTIFICATS FORESTIERS	23
7 ANNEXES	24
7.1 INDICATEURS DE SUIVI DE LA NORME FSC GESTION FORESTIERE POUR LA REP. DU CONGO APPLIQUE A IFO	24
7.1.1 PRINCIPE 8 - Annexe F de la norme FSC (Rép. du Congo).....	24
7.1.2 PRINCIPE 9 - Annexe H de la norme FSC (Rép. du Congo), Évaluation des zones essentielles des paysages forestiers intacts et mesures applicables.....	29
7.1.3 Principe 9, Annexe K : Les stratégies de gestion pour protéger les HVC dans les paysages Forestiers Intacts en dehors des zones essentielles*.....	30
7.2 CHIFFRES-CLES DU PAYSAGE ENVIRONNEMENTALE, DU PAYSAGE SOCIAL, DU PAYSAGE ECONOMIQUE ET DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION	31



ABREVIATIONS

AAC:	Assiette Annuelle de Coupe;
CDHD :	Cercle pour les Droits de l'Homme et le Développement
CLIP	Consentement, Libre et Informé au Préalable
EFIR :	Exploitation Forestière à Impact Réduit
FDL :	Fond de Développement Local
GES :	Gaz à Effet de Serre
HCS :	High Carbon Stock (areas) ; (Zones) avec un Stock de Carbone élevé
HVC :	Haute Valeur de Conservation
IFO	Industrie Forestière de Ouesso
IHC	INTERHOLCO
MEF:	Ministère de l'Economie Forestière
PAO:	Plan Annuel d'Opération (1 an)
PA:	Plan d'Aménagement (30 ans)
PG:	Plan de Gestion (4-6 ans)
PNOK:	Parc National d'Odzala-Kokoua
USLAB :	Unité de Surveillance et Lutte Anti-Braconnage
WCS :	Wildlife Conservation Society;

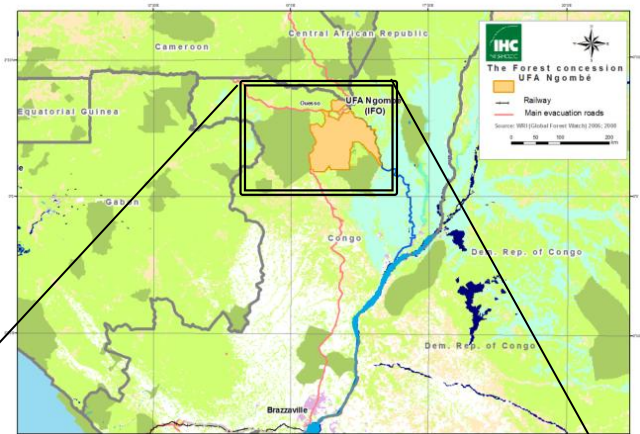
1 INTRODUCTION

1.1 LOCALISATION DE L'UFA NGOMBÉ

Située au nord de la République du Congo (RoC), la concession forestière «UFA Ngombé» couvre 1,16 million d'hectares (11'600 km²) et est géré par INTERHOLCO, à travers son filiale IFO (Industrie Forestière de Ouessou), pour maintenir la biodiversité et favoriser le développement social, le tout certifié par le Forest Stewardship Council™ (FSC™)¹.

La concession est séparée du parc national voisin d'Odzala-Kokoua² (13'500 km²) par la route nationale 2, une autoroute goudronnée construite par le gouvernement pour relier le nord du pays à la capitale, Brazzaville.

Le parc national de Ntokou-Pikounda³ (4'572 km²) est situé au sud-est de l'UFA Ngombé. Ensemble, les deux parcs et l'UFA Ngombé sécurisent une superficie de plus de **2,96 millions d'hectares (29'600 km²)**, soit presque la taille de la Belgique.

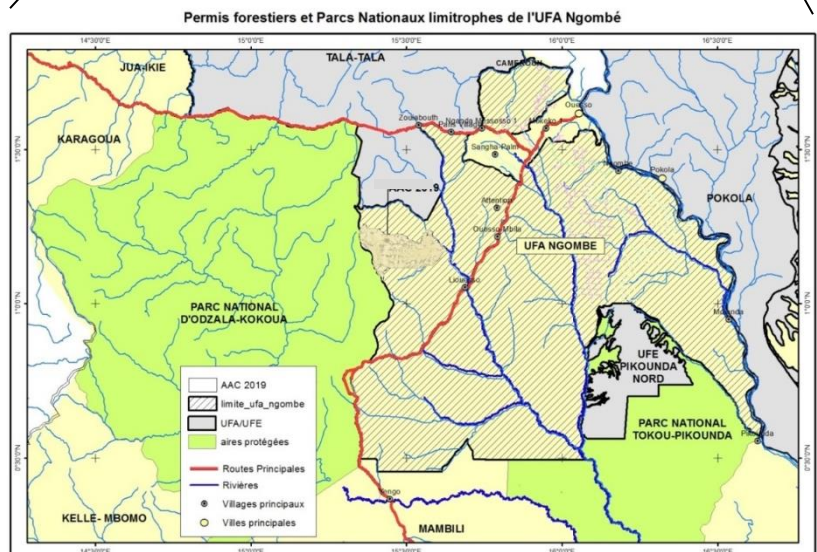


1.2 OBJECTIF

L'UFA Ngombé, située dans le nord du République du Congo, couvre une surface de 1,16 million d'ha. Le plan d'aménagement de l'UFA Ngombé a été adopté par le Ministre de l'Economie forestière et les parties prenantes à Ouessou le 27 novembre 2007 et par le décret 2009-210 du 21 Juillet 2009.

Ce rapport a pour objectif de fournir un résumé annuel des résultats du monitoring de la gestion forestière de l'UFA Ngombé par la société IFO (Industrie Forestière de Ouessou), filiale de INTERHOLCO.

Conformément à la norme FSC™⁴, IFO effectue un suivi **de la mise en œuvre de ses plans de Gestion** (principe 10 de la norme FSC), comprenant ses politiques et ses objectifs, de ses progrès vis-à-vis des activités planifiées, et de l'atteinte de ses cibles vérifiables.



¹ License IFO FSC® C122325; Forest Stewardship Council (FSC), Bonn, Germany: <https://fsc.org/en>

² Odzala-Kokoua National Park; https://en.wikipedia.org/wiki/Odzala-Kokoua_National_Park and <https://www.africanparks.org/the-parks/odzala-kokoua>

³ Ntokou-Pikounda National Park ; https://en.wikipedia.org/wiki/Ntokou-Pikounda_National_Park

⁴ FSC-STD-ROC-01-2020 Norme FSC pour la certification des forêts de la République du Congo de certification IFO

IFO réalise également un suivi-évaluation des impacts environnementaux et sociaux des activités menées dans l'Unité de Gestion, et les changements dans ses conditions environnementales.

Les exigences de suivi de la norme FSC pour le principe 8 (Monitoring) et 9 (Hautes Valeurs de Conservation), et les documents et mesures que IFO applique sont indiqués en annexe, chapitre 7.1.

Les chiffres clés de suivi-évaluation sont disponibles en annexe (7.2) et pour IHC disponibles sur le site web www.interholco.com → [Chiffres-clés - Interholco](#) | [Bois durable Made in Africa](#)

2 PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL - L'ÉTAT DE LA FORET, LES OPERATIONS DE GESTION ET LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'annexe 7.2 représente les données de monitoring du paysage environnemental.

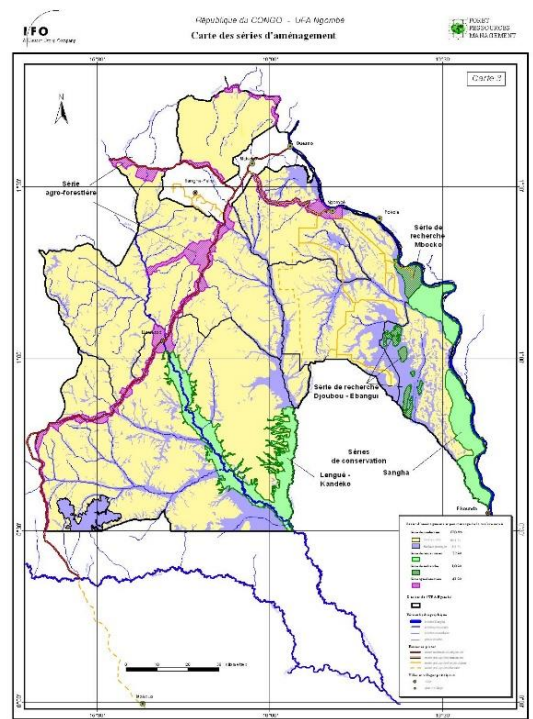
2.1 LES SERIES D'AMÉNAGEMENT

Les séries d'aménagement de l'UFA Ngombé ont été définies dans le plan d'aménagement. Des ajustements sont faits avec l'avancement de la cartographie pendant l'inventaire d'exploitation des assiettes annuelles de coupe. Les séries d'aménagement sont indiquées ci-dessous, avec leur surface et % de la surface totale de l'UFA Ngombé:

- Aire/ Série de production : 801.700 ha (69%)
- Aire/ Série de protection : 222.000 ha (19%)
- Aire / série de conservation : 88.000 ha (8%)
- Aire / série de développement communautaire : 48.000 ha (4%)

UFA Ngombé, surface totale : 1.159.643 ha (100%)

Une surface de 310'000 ha, 27% de la concession, est en aire/série de protection ou conservation, où l'exploitation forestière est proscrite. Ceci concerne les zones à haute valeur de conservation (HVC), inclut les marécages, zones inondables et tourbières (280'000 ha), en connexion avec un grand complexe de tourbières dans le parc national Ntokou-Pikounda, au sud de l'UFA Ngombé, faisant partie d'un des plus grands complexes de tourbières au monde, ce qui est primordial pour le stockage de carbone.



Carte 1 : Séries de l'UFA Ngombé

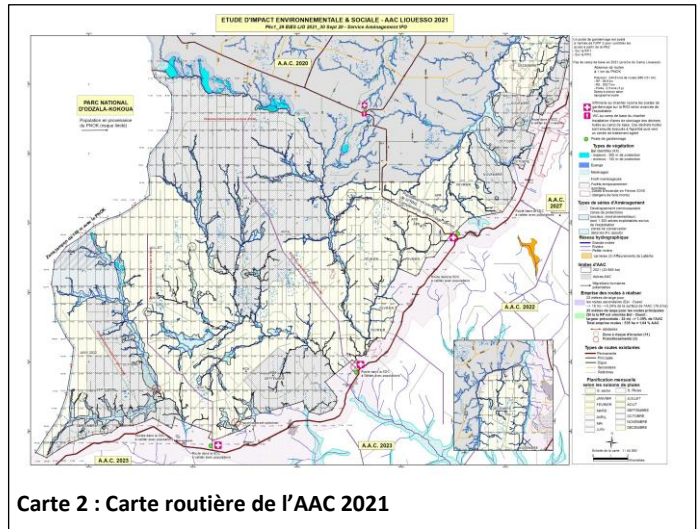
2.2 L'ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE 2021

En 2021, une surface de 32'682 ha a été exploitée dans l'AAC (Assiette Annuelle de Coupe) 2021 de la 3^{ème} UFP (Unité Forestière de Production), qui couvre 6 ans (2016-2021), conformément à la planification du Plan d'Aménagement¹.

Cette surface correspond à 4 % de la surface de production totale de l'UFA et à 2,8% de la surface totale de l'UFA Ngombé. La forêt est conservée pendant 30 ans (temps de rotation) et la reconstitution et régénération des zones impactées par l'exploitation (<10% de la surface) se fait après quelques années.

De 2018 à 2021, des zones limitrophes au Parc National Odzala-Kokoua (PNOK) de 2'000 ha ont été mises en conservation, en plus des zones tampons exclues de l'exploitation le long du parc, autour des rivières, marécages, et des baïs avec une importance particulière pour la faune, ce qui représente environ 10'000 ha en total.

En plus des zones de conservation/ protection déjà définies par le plan d'aménagement (27% de la surface totale), entre 8% et 15% de la surface des assiettes annuelles de coupe était encore mis en conservation entre 2016 et 2021.



2.3 LE MAINTIEN DE LA FORÊT ET DE LA BIODIVERSITÉ PAR L'EXPLOITATION FORESTIÈRE À IMPACT RÉDUIT (EFIR)

Les données de monitoring sur le maintien du peuplement et du couvert forestier, et de la biodiversité, par l'application de l'EFIR, sont indiqués dans le **Error! Reference source not found.** (Paysage Environnemental) ci-après.

2.3.1 L'impact de l'exploitation

Le nombre d'arbres récoltés était en moyenne de 1,0 arbre par ha sur l'AAC 2021. Afin de minimiser la surface affectée par les trouées d'abattage et par le débardage, l'IFO prélève, dans chaque parcelle, au maximum 2,5 tiges par ha ou 45 m³ par ha (en volume fût).

La surface de l'AAC 2021 a représenté 2,8% de la surface total de l'UFA. Dans l'AAC, 9,1% de la zone est affectée par la récolte, pour un effectif récolté de 1,0 arbre/ha. Ceci correspond à 0,26% de la surface totale de l'UFA affectée par la récolte en 2021. Le chiffre de 9,1% est inférieur à la prévision des dégâts utilisée dans le plan d'aménagement (7% pour une densité d'arbres exploitables en moyenne de 0,55 tiges/ha, correspondrait à une prévision de 12,7% pour une densité de 1,0 tige/ha). Ceci illustre l'efficacité de l'EFIR.

Les contrôles en détail de la récolte ont concerné un échantillon de 1% des pistes de débardage en 2021. La différence entre la distance des pistes de débardage et la planification des pistes de débardage n'était que 3% en 2021. L'estimation des dégâts de la récolte sur les pistes, notamment les ornières profondes, étaient présentes sur 0.1% de la surface en 2021 (2,1% en 2020, 2.2% en 2019 et 7% en 2018).

Les règles EFIR ont été appliquées en 2021 ce qui diminue significativement les dégâts de la récolte.

¹ IFO, MEFDD, IFO, Décembre 2015, UFA Ngombé, Plan de gestion de l'Unité Forestière de Production 3 (UFP 3), 2016-2021; MEF, IFO, FRM, Dec. 2007, Plan d'aménagement de l'UFA Ngombé, 2 Tomes; IFO, MEF, Sept. 2020, Plan annuel d'Exploitation, Assiette Annuelle de Coupe (AAC) 2021.



2.3.2 L'Abattage contrôlé

Les objectifs de l'abattage contrôlé sont de :

- maximiser l'utilisation de la ressource naturelle, minimiser la perte de bois;
- minimiser les risques d'accidents en privilégiant la sécurité ;
- minimiser les dégâts au peuplement résiduel, les arbres d'avenir, par un abattage directionnel (si faisable).

Deux formations en abattage contrôlé ont été dispensées en Février 2021 et en Septembre 2021, pour toutes les équipes d'abattage et sera effectué encore début 2022. De plus, IFO a un système pour évaluer mensuellement la qualité d'abattage. Cette note de qualité est intégrée dans la prime des travailleurs et cette prime a été augmentée pour inciter encore à une meilleure qualité / sécurité du travail d'abattage. 10 souches par abatteur sont visitées et notées chaque mois. Chaque fois que la note d'abattage diminue de façon significative, une action corrective est émise.

Avec une note moyenne de **92%** en 2021 (**91%** en 2020, **87 %**, en 2019), l'abattage était conforme avec les prescriptions de l'abattage contrôlé à impact réduit. Néanmoins, en 2021, un accident de travail mortel a eu lieu en forêt (employé IFO). Dans les forêts claires à Marantacées, où la récolte se fait actuellement, le sous-bois est très fermé. La cause principale des accidents semble être que les pistes de fuite étaient très difficiles à faire et pas assez longues, ce qui représente une non-conformité avec la procédure d'abattage. Des actions correctives ont été prises afin de minimiser les risques, notamment par l'ajout de personnel, le renforcement des contrôles, des formations supplémentaires.

2.3.3 Les Infrastructures en forêt et l'impact de la récolte

Comme indiqué avant, la surface affectée par la récolte représente en 2021 moins de 0,26% de la surface totale de l'UFA, et 9,1% de l'Assiette annuelle de coupe. Il concerne les impacts liés à la construction de routes, parcs à bois, les pistes de débardage (en grande partie dans le sous-bois) et les chablis d'abattage.

Pour les **parcs à bois** l'objectif des mesures EFIR est de minimiser la surface totale des parcs et limiter la surface individuelle du parc à 0,25 ha, sauf pour les parcs en fin de route (parc de vidange).

La taille des parcs à bois est directement liée au nombre de pieds débardés et aux types d'essences débardées sur le parc. En contrôles, un parc sur dix est mesuré en détail. Les autres parcs sont pointés au GPS, de telle sorte que l'ensemble des parcs dans l'AAC sont localisés. Tous les parcs mesurés le long des routes sont inférieurs à 0,25 ha en 2021 et aucun parc en fin de bretelle, n'a été mesuré supérieur à 0,25 ha. Des carrières de latérite ont été ouvertes qui seront clôturées à la fin de la récolte.

En ce qui concerne les **routes**, 37 km de routes principales, avec une largeur moyenne de 24,6 m (norme officielle de 33 mètres de largeur maximum), et 208 kms de routes secondaires, avec une largeur moyenne de 20,0 m (norme interne de 26 mètres de largeur maximum), ont été construites sur l'AAC 2021. Trois franchissements des cours d'eaux ont été construits dans l'AAC 2021 (correspondant à un total de 0,2 km).

L'érosion a été relevée lors du monitoring sur quelques endroits (parcs, carrières et routes) et des travaux de réhabilitation ont été réalisés.

2.3.4 Monitoring de l'écosystème, des essences forestières et de la régénération

Un **dispositif de placettes permanentes** a été installé dans l'UFA Ngombé les objectifs principaux de comprendre l'évolution globale de l'écosystème forestier à partir d'échantillons représentatifs et de mieux appréhender la dynamique et l'accroissement des essences commerciales et de l'Afrormosia (*Pericopsis elata*).

Les placettes permanentes sont installées dans les quatre types principaux de forêts et couvrent 8 blocs de 9 ha chacun (72 ha). Les mesures se faisant tous les 3 ans, le 4^{ème} comptage a été achevé au 1^{er} trimestre 2017. Un rapport d'analyse a été rédigé. En 2019, un **dispositif de sentier botanique** a commencé à être installé dans le cadre du projet Dynafor (de CIRAD et l'Université de Liège/Gembloux, sur 400 ha, pour connaître la dynamique et l'accroissement des essences

commerciales. Les 400 ha de forêt ont été inventoriés en 2021. Une sélection d'essences, qui ont un nombre de tiges suffisant par classe de diamètre, vont être mesurée et suivie en 2022.

2.4 LA GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

Le personnel total pour la protection de la faune à Ngombé était de 39 personnes en 2021 (41 personnes en 2019 et 39 en 2020), inclut 30 éco-gardes et chefs de patrouille. Au cours de l'année 2021, cette unité de surveillance et lutte anti-braconnage (USLAB) Ngombé a mené ses activités dans 2 domaines : Mesures anti-braconnage et Sensibilisation du public, en missions conjointes avec l'équipe sociale d'IFO, notamment sur :

- La connaissance des règles d'ouverture et de fermeture de la saison de chasse ;
- Le suivi des différends entre l'USLAB et la population locale / les Populations Autochtones.

Les activités de lutte contre le braconnage sur l'année 2021, ont globalement connu une augmentation par rapport à 2019. Des patrouilles conjointes avec le parc national d'Odzala-Kokoua ont été menées à l'ouest de l'UFA Ngombé.

Le nombre d'espèces sauvages saisies concernait à la fois des espèces protégées comme les tortues, un grand nombre de céphalophes rouges (*Cephalophus spp.*), le potamochère (*Potamochoerus porcus*).

L'activité de LAB en 2021 a retrouvé son niveau d'avant pandémie Covid.

Dans l'AAC 2021, **5 baïs d'intérêt majeur** (limitrophes avec 2020 et identifiés par WCS), 3 baïs d'intérêt mineur ont été identifiés (dans l'AAC 2020 il y avait 9 baïs d'intérêt majeur, 25 baïs d'intérêt mineur et 2 éyangas). Certains Baïs étaient limitrophes avec l'AAC 2020

Toutes ces zones d'intérêt particulier pour la faune ont été protégées de l'exploitation. L'identification des Eyangas et des Baïs a été effectuée en collaboration avec les chercheurs du Projet de gestion de la faune, Ngombé. Après confirmation ou non, de l'existence de Baïs ou d'Eyangas par les résultats de l'étude terrain, des mesures de protection sont prises et appliquées sur le terrain par les équipes d'exploitation. Un **suivi de la récolte de la faune** a été réalisé dans les villages Liouesso et Mokouangonda et le poste de PK 17 sur la Route Nationale 2.

En 2021, **aucune infraction** relative au transport de la viande de chasse n'a été constatée.

Une mission mixte entre le PROGEPP et les gestionnaires du Parc National Ntokou-Pikounda a eu lieu en mai 2021. Deux missions du MEF ont eu lieu. Le comité de pilotage de l'année 2021 s'est tenu en Février 2022. Une formation a eu lieu sur le logiciel SMART (pour le Monitoring des activités en forêt p) et sur le respect des Droits de l'Homme (en sept. 2021) par CDHD (Cercle pour les Droits de l'Homme et le Développement).



Photo(s): Différents types de patrouilles par les éco-gardes dans l'UFA Ngombé.¹

2.5 LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET L'IMPACT DE L'EXPLOITATION SUR LES EMISSIONS CARBONE (CO₂)

Pour les émissions de carbone (CO₂), Gaz à effet de Serre, dans l'assiette annuelle de coupe 2021, l'impact des activités de récolte, en % du carbone stocké dans la biomasse aérienne et sous-terrainne (AGB/ BGB), est estimé à 7.5% en 2021 (7.5%

¹ Photos © : Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) ; IFO (INTERHOLCO), Projet de gestion des écosystèmes Périphériques au Parc National d'Odzala-Kokoua, Rapport d'activités Jan.-Sept. 2020 ; Oct.-Dec. 2020.



en 2020, 8.5% en 2019). Cette année, nous avons considéré dans le calcul plus en détail les émissions des dégâts dans le chablis et du bois récolté, basé sur l'étude de Umunay 2019¹, ce qui donne un résultat supérieur aux calculs précédents.

Ce taux reste très bas grâce à l'application des mesures EFIR (Exploitation Forestière à Impact Réduit) et des mesures de réduction d'émissions, conformes avec la norme FSC, les exigences du Programme de réduction des émissions Sangha-Likouala (ER-P Sangha-Likouala) de la Banque Mondiale, et des normes VCS/ CCB, ce qui diminue considérablement les impacts sur la forêt, la biomasse et les émissions de CO₂ / Gaz à Effet de Serre (GES). L'UFA Ngombé fait partie du Programme de réduction des émissions qui se déroule dans les départements de la Sangha et de la Likouala, initié par le «Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)»² et soutenu par la Banque Mondiale. L'accord d'achats de crédits carbone pour la période 2020 – 2024 a été signé le 03 Mai 2021 entre la République du Congo et la Banque Mondiale³.

Grâce à l'accroissement des jeunes tiges et à la régénération naturelle, une reconstitution de la forêt initiale et du stock carbone se fait entre 10 et 30 ans après la récolte. Avec une émission de CO₂ (Gaz à Effet de Serre) de 5% du carbone stocké dans la biomasse de l'Assiette annuelle de coupe, l'émission annuelle est seulement 0,1% du carbone stocké dans la biomasse de l'UFA Ngombé. La croissance (c'est-à-dire la fixation naturelle du carbone dans la biomasse) est jusqu'à deux fois plus élevée dans les zones forestières aménagées que dans les zones forestières non exploitées.

En dehors des émissions biogènes, liées à la biomasse en forêt, INTERHOLCO a calculé les émissions directes et indirectes des activités de IFO, indiqués dans le tableau ci-dessous, y compris les émissions indirectes du transport jusqu'aux pays des clients. Ces émissions sont toujours inférieures aux quantités de CO₂ stockées dans le produit bois ; d'où l'avantage de l'utilisation du bois par rapport à d'autres produits.

Même si les émissions des GES de l'EFIR sont minimales en forêt, INTERHOLCO s'est engagée, d'ici 2025, à diminuer de 10% les émissions des GES (Gaz à Effets de Serre/ « GHG ») en forêt par m³ de bois produit, par rapport au Niveau d'Emissions de Référence de l'ERP Sangha-Likouala. Les mesures qui sont mise en œuvre concernent entre autres la diminution de la largeur des routes, la meilleure planification du réseau routier et des pistes de débardage, une meilleure utilisation de la ressource par la diminution des abandons, etc.

Pour les émissions non biogènes (hydrocarbures, énergie électrique...) pendant la production forestière, la transformation du bois et le transport, IFO (INTERHOLCO) s'est engagé à diminuer de 5%, d'ici 2025, les émissions par m³ de bois produit.

Un monitoring/évaluation/validation (MEV) est fait par IFO (INTERHOLCO). En 2021, les émissions totales du transport terrestre au Congo ont diminué et les émissions par m³ de bois est resté équivalente à celle des années précédentes. En outre, avec une augmentation du transport par le fleuve les dernières années (2018-2021), l'émission totale par m³ et par tonne de bois est négative (- 0,33 tCO₂ émises en 2021) par rapport au carbone, stocké dans le bois, c'est-à-dire 23% à 45% de stockage net par rapport au CO₂ stocké dans le produit bois, débités ou grumes respectivement.

La production et le transport du bois, en débités ou grumes, est ainsi fait avec zéro émissions nettes.

¹ Umunay et al., 2019, *Selective logging emissions and potential emission reductions from reduced impact logging in the Congo Basin*, *Forest Ecology and Management* 437 (2019) 360–371.

² <https://www.forestcarbonpartnership.org/country/congo-republic>

³ *Emission Reduction Purchase Agreement (ERPA): [World Bank and Republic of Congo Sign Agreement to Reduce Carbon Emissions and Preserve Forests](#)*

3 LE PAYSAGE ECONOMIQUE - LES IMPACTS ECONOMIQUES

L'annexe 7.2 représente les données de monitoring du paysage économique.

3.1 LES SALAIRES DES EMPLOYÉS

En 2021, Interholco a payé 8.4 milliards de FCFA au total en salaires, soit 12.8 Millions d'€, une augmentation de plus que 10% par rapport à 2016, date à laquelle les salaires ont globalement augmenté, par employé, en raison du changement du système de primes (harmonisation inter services de l'entreprise).

Le salaire minimum mensuel à IFO (catégorie 2-1) est de 168'017 FCFA (251 €), exclut la prime de production, soit 3 fois le salaire minimum mensuel légale du République de Congo (54'180 FCFA pour la catégorie 1) ou le salaire de la convention forestière du Congo (55'040 FCFA pour la catégorie 2-1). Les salaires chez IFO sont à la moyenne par catégorie et inclut les primes, 3 à 5 fois plus élevé que le salaire de base prévu par catégorie par la convention collective des entreprises forestières en République du Congo (annexe II, grille des salaires¹). Inclut les primes de production, le salaire minimum est bien au-delà du salaire dit 'vital' (living wage), calculé à 180'000 FCFA pour IFO au République du Congo, comme le démontre notre Rapport de durabilité 2022 (voir en p. 14). La convention forestière du Congo indique un salaire de base entre 55'040 FCFA et 154'370 FCFA pour les catégories 2-1 et 10 respectivement.

Conforme avec la loi et les conventions au République du Congo, à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs, quels que soient leur origine, leur sexe, âge et leur statut. INTERHOLCO applique cette exigence tout en la dépassant, partout où elle opère : la rémunération n'est pas uniquement au-dessus du salaire minimum légal et ce, de façon indépendante du sexe, de l'origine, de l'âge ou du statut de l'employé, mais bien au-dessus du salaire dit 'vital' (living wage), calculé à 180'000 FCFA pour IFO au Rép. du Congo.

3.2 LES TAXES PAYÉES

Les **taxes payées par Interholco en 2021 étaient 6,1 millions d'Euro** (4,0 milliards de Fcfa) et 6,3 millions en 2020, presque 2 fois plus **qu'en 2014** (3,3 millions d'Euro). Cette augmentation par rapport à 2014 est due en grande partie à l'augmentation des prix mercuriales (d'après l'arrêté N°22 717 qui révisait à la hausse les prix mercuriales), et ainsi les taxes à l'exportation et également à l'augmentation de la taxe d'abattage (le taux par rapport au prix mercuriale a augmenté).

Les volumes exportés entre 2014 et 2021, quant à eux, sont restés stables : +1 % (grumes et débités).

3.3 LES COÛTS DU VOLET SOCIAL, DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE, DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les coûts des volets social et environnemental, représentent une somme de **1,69 millions d'€ en 2021**, 1,1 milliards de fcfa (1,85 millions € en 2020, 1,21 milliards de Fcfa comparé avec 2,28 millions € en 2019), une diminution de -20% à cause de la situation financière difficile avec la pandémie du Covid-19 et les restrictions de déploiement de certaines activités sociales dans l'UFA pendant quelques mois. Cependant, le nombre de réunions avec les communautés s'est maintenu à un niveau élevé en 2021, 265 réunions (276 réunions en 2020). Ceci est dû aux réunions de :

- Sensibilisation pour le projet Carbone de l'UFA Ngombé;
- Sensibilisation pour la prévention du Covid-19 dans les villages.

¹ Convention collective des entreprises forestières en République du Congo, Juin 2019



La contribution volontaire de IFO au salaire d'une comptable pour le FDL, s'est poursuivie. L'assistant technique ayant été victime d'un accident routier en Janvier 2017, a repris ses fonctions courant 2020.

3.4 LE RENDEMENT DES PRODUITS FORESTIERS ET LA CHAÎNE DE CONTRÔLE DU BOIS

Le tableau ci-dessous montre que la production forêt a été de 231 044 m³ volume net en 2021 (218'192 m³ volume net en 2020, une augmentation de 15 % par rapport à 2019). Le volume exploité était de 8 m³ par ha. Le bois est scié dans l'unité de transformation de Ngombé avec un rendement entre 33% et 45%.

Toute la production de bois (grumes, sciages, lamellé-collés, ...) de IFO est issue de l'UFA Ngombé, certifiée FSC 100%.

Afin d'assurer une chaîne de contrôle conforme, les arbres sont positionnés sur le Système d'Information Géographique (SIG), suivi le long des étapes de la récolte depuis l'inventaire d'exploitation, le pistage (sortie des pieds et matérialisation des pistes de débardage), l'abattage, le débardage, la préparation sur le parc à bois en forêt et le transport vers le site industriel de Ngombé. La traçabilité est assurée à toutes les étapes par un suivi documentaire et toutes les données sont saisies dans la base de données, 'Gestion Bois' et le SIG.

Depuis 2020, IFO a introduit l'utilisation de téléphones portables (smartphones) pour le pistage, la matérialisation des pistes de débardage, ce qui permet de naviguer plus facilement en forêt et suivre le positionnement des pieds et pistes de débardage sur l'appareil portable.

4 LE PAYSAGE SOCIAL - LES IMPACTS SOCIAUX

L'annexe 7.2 représente les données de monitoring du paysage social.

4.1 LES EMPLOYÉS ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

A la fin de 2021, INTERHOLCO employait 960 personnes (dont 920 à IFO, République du Congo), inclut les employés des sous-traitants de l'UFA Ngombé, le nombre d'employés était 1 354 personnes.

Le nombre d'employés de INTERHOLCO est relativement stable, presque 1 000 personnes (entre 1 069 en 2014 et 960 en 2021).

Le taux d'incidence des accidents de travail (A.T.) a bien diminué en 2021 par rapport à 2020, à 5,8 A.T. par 100 employés travaillant en plein temps (6,7 T / 100 employés en 2020 ; 7,6 AT/100 employés en 2019). Comme indiqué avant, 1 A.T. mortel a été déploré en 2021 (survenu à l'abattage, à cause de la densité du sous-bois dans les forêts claires à Marantacées).

Les accidents au travail ont baissé en 2021 par rapport aux deux années précédentes. Certaines actions correctives sont en cours d'application depuis 2019.

Tableau 1 : Analyse des accidents de travail graves survenus à IFO en 2021.

Δ 2019-2021 (en effectifs)	Section ayant le nombre d'AT les plus importants en 2021	Causes indirectes	Causes directes	Actions correctives
- 19	Scierie Production débités	Augmentation de la production en 2021 (49 591 m3) par rapport à 2020 et 2019	- Augmentation des cadences de manutention manuelle - Moindre méfiance par habitude /moindre application des gestes sécurité	- Formation sur la manutention manuelle et les risques associés - Implication des chefs d'équipe pour relayer le respect des consignes HSE
-5	Scierie Bois Hydraulique	Augmentation de la production en 2021 (12 690 m3) par rapport à 2019 (7 598 m3)	- Augmentation des cadences de manutention manuelle - Moindre méfiance par habitude /moindre application des gestes sécurité	- Formation sur la manutention manuelle et les risques associés - Implication des chefs d'équipe pour relayer le respect des consignes HSE
+2	Atelier Récupération		- Moindre méfiance par habitude /Moindre application des gestes sécurité	
idem	Atelier Garage	Augmentation du nombre de voyages de grumiers en 2021	- augmentation du risque d'accidents de la route	- Géolocalisation des véhicules - sensibilisation à la procédure de circulation routière - réunion hebdomadaire de suivi - Indicateurs de suivi des machines
-3	Abattage		Augmentation du nombre de formations internes et externes	Augmentation des formations externes (2 par an)

4.2 LES INFRASTRUCTURES SOCIALES

Le campement des travailleurs de Ngombé reçoit gratuitement l'eau et l'électricité par IFO, avec presque 1 568 MWh d'électricité et environ 90 millions de litres d'eau potable en 2021, chiffres relativement stables depuis 2018.

Différentes actions ont été effectuées pour améliorer les conditions de vie à Ngombé, notamment les campagnes périodiques de contrôle de la salubrité dans les camps des employés. Les travaux de construction dans le camp IFO à Ngombé, se sont poursuivis en 2021.

Dans le cadre d'un programme d'alphabétisation des semi-nomades, la dixième rentrée scolaire à l'école des Autochtones de Ngombé Carrefour, a eu lieu en Octobre 2021. Depuis le passage au régime public de l'école, IFO continue de soutenir le fonctionnement de l'école autochtone pour les compléments de salaires des enseignants/directeur, pour l'entretien du bâtiment et la fourniture de l'équipement scolaire. Les petits déjeuners sont maintenant réalisés par une ONG en partenariat avec le PNUD ; ce repas stimule les enfants à venir régulièrement.

8 enfants ont rejoint le cycle normal à l'école publique à la rentrée scolaire d'Octobre 2021 (soit 201 enfants depuis la rentrée scolaire 2010).

La bibliothèque de IFO est ouverte à tous les employés et à tous les élèves et à la population de Ngombé, afin de promouvoir l'éducation, la lecture et les loisirs par la connaissance. Pour renforcer la connaissance et l'ouverture sur le monde, en 2021, la bibliothèque a poursuivi les cours d'anglais et les cours d'informatique, accessibles à tous. Régulièrement d'autres activités ludiques et culturelles sont organisées dans cette structure : 7 activités extra ont été organisées en 2021 (olympiades des sciences et de la littérature, apprentissage de jeux, concours de poésie, etc). L'engouement manifeste pour la bibliothèque de Ngombé se confirme par l'accueil de 9 962 lecteurs/visiteurs en 2021 (7 148 en 2020).

D'autre part, dans ses engagements pour le CLIP (Consentement Libre et Informé Préalable) envers les populations riveraines, avant les activités de récolte, la société a contribué à hauteur de 25 millions de FCFA dans les projets identifiés par les populations riveraines

Concernant les obligations de son cahier des charges pour le développement local, IFO a clôt ses obligations en 2017.

4.3 LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL (CMS)

Le centre médico-social de l'entreprise au village, dispose de 26 agents. En 2021, le personnel du CMS a fait 13'962 consultations (12 805 en 2020), effectué des interventions médicales sur 869 patients (+35% par rapport à 2020), vacciné 2'109 personnes et assisté 368 naissances vivantes. Le docteur et une équipe de pairs éducateurs d'IFO effectuent aussi des campagnes de sensibilisation continues concernant le SIDA/VIH, le paludisme et d'autres maladies.

Les coûts du CMS ont continué à diminuer en 2021, en raison de l'achat de médicaments génériques en Europe.

4.4 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Pour les employés IFO et le site de Ngombé, la fourniture d'alternatives alimentaires à la viande de chasse, est importante. Pour mener à bien cette entreprise, IFO soutient les agriculteurs locaux et les commerçants, qui importent des bœufs et des produits congelés. Ces actions de soutien, en 2021, ont rapporté à Ngombé, environ **21 tonnes de protéines animales** (poisson, bœuf et produits congelés).

Dans les commerces sous contrats avec l'entreprise, la société a mis en place un système de surveillance périodique des prix sur des denrées de base et a mis en place des campagnes de contrôle périodiques.

Ces démarches prennent tout leur sens dans le cadre de la mise en place de l'engagement à ne pratiquer qu'une chasse durable au sein de l'UFA Ngombé, c'est-à-dire, à ne chasser que pour assurer sa subsistance, sans que cela mène à épuiser les espèces animales, tout particulièrement celles qui sont sous la protection de l'Etat. L'engagement est ainsi tenu au

travers d'initiatives visant à assurer la sécurité alimentaire de la population, qui doit, quant à elle, pouvoir avoir accès à une alimentation équilibrée, notamment en termes d'apport en protéines d'origine animale.

4.5 LA CONSULTATION ET SENSIBILISATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES

La population totale à l'intérieur de l'UFA Ngombé, comptant environ 85 villages et un 20^{aine} de campements enregistrés, est d'environ 6 000 personnes (hors village de Ngombé). En 2021, 265 réunions de sensibilisation et de concertation ont été organisées par l'équipe sociale de IFO (276 en 2020 ; 155 en 2019). Le nombre de réunions est resté soutenu en raison de la continuité de la pandémie, mais aussi de la sensibilisation pour le projet Carbone dans l'UFA Ngombé. Des réunions et formations par l'ONG CDHD (Cercle des droits de l'Homme et de développement) pour les éco-gardes du Projet de Gestion de la Faune ainsi que pour l'équipe sociale ont eu lieu avec pour objectif de maintenir et de renforcer une bonne collaboration avec les populations locales. Des représentants de African Parks Foundation (l'ONG britannique qui gère le parc national Odzala-Kokoua voisinant l'UFA Ngombé) y ont été associés également, vu qu'ils opèrent aussi dans la zone Ouest de la concession.

Les réunions ont porté sur : l'élaboration de micro-projets communautaires, la Cartographie participative, les impacts de l'exploitation forestière dans l'AAC, la gestion des litiges/requêtes, les règles de gestion de la faune, la tenue de réunions de la plateforme de concertation, mais également :

- la poursuite des sensibilisations pour la lutte contre la pandémie COVID 19.
- La sensibilisation pour le projet de réduction des émissions Carbone entre 2015 et 2019.

Pour la douzième année consécutive, la réunion de la Plateforme de concertation a eu lieu en Août 2021. Environ 50 représentants des villages, des autorités et de la société IFO se sont réunis pendant 2 jours, pour se concerter en matière de sujets sociaux et environnementaux de la gestion de l'UFA Ngombé.



Photo(s) 1 : Réunions de sensibilisation dans les villages de l'UFA Ngombé. © IFO, 2021.

4.5.1 La résolution des litiges

Le tableau ci-dessous montre les litiges qui ont eu lieu courant 2021 et leur résolution.

L'ensemble de ces litiges a été résolu, grâce à une consultation participative permanente avec les communautés. Le tableau ci-dessous présente aussi pour rappel les litiges résolus en 2018, 2019 et 2020.



Tableau 2 : Détails des litiges soulevés par les personnes concernées et résolus par IFO (2018 à 2021)

N°	Année	Communauté	Nature du problème	Résolutions / décisions
1	2018	Ngombe Carrefour	Rencontre entre IFO et la communauté face au dépôt des vidanges continues des fosses septiques sur la piste d'atterrissage située au bord du village	Un nouveau site de vidange des fosses septiques à été construit et mis en œuvre en mars 2018
2	2018	Ngombe	Les travaux de route Ngombe Ouessou, ont dégagés 2 avocatiers proches de la route	le 18/01/2018, 4 arbres fruitiers détruits mais à payer dans la rubrique de 11 à 18 ans. Refus du plaignant, montant des indemnisations a été jugé trop petit par le plaignant. Dossier classé
3	2018	Ngombe	Rencontre de conciliation avec le plaignant à la DG en vue de trouver un règlement à l'amiable.	A l'issue de la réunion, la DESC a remercié les plaignants d'avoir fait preuve de patience et de compréhension sur la résolution de ce litige et a ensuite rappelé que la gestion de ce problème est de la responsabilité de l'autorité compétente (comité de village Ngombé). Clôturé
4	2018	Ngombe	Idem	
5	2018	Ngombe	Idem	
6	2018	Ngombe	Idem	
7	2018	Ngombé	IFO va lancer les travaux de la nouvelle route passant par le quartier Ketta	Le 29/10/2018, les 8 plaignants ont été indemnisés en raison de 60% du montant initial au cas par cas pour un montant total de 386'000 FCFA.
1	2019	Ngombé Molili	IFO avait signé un accord avec Mr IBENOYE pour depot de boues vers la source	IFO ne continuera pas à jeter les déchets des sciures dans cette zone. Un procès verbal a été adressée avec la famille plaignante.
2	2019	Ngombé	IFO a identifié dans cet espace 14 personnes ayant des cultures et arbres fruitiers	Un montant de 5'970'000 FCFA est arrêté pour dédommagement des 14 cultivateurs, dont la 1ère tranche de 2'200'000 FCFA a été payée le 29 avril 2019 et la deuxième 1'750'000 FCFA a été payée le 6 juin 2019. Enfin la 3ème tranche et dernière tranche de 2'000'000FCFA, a été soldé le 22 octobre 2019.
3	2019	Lengoue	Réindemnisation de la cérémonie du rituel par IFO en sollicitant la somme de 500 000 FCFA.	Une somme de 350'000 a été octroyée à la communauté répartie de la sorte : 50'000fcfa pour chaque participant (4 personnes) 100000 Fcfa pour la communauté de Attention et 50'000 Fcfa pour celle de Lengoue confer compte rendu du 20 février 2020.
1	2020	Lengoue	Réindemnisation de la cérémonie du rituel par IFO en sollicitant la somme de 500 000 FCFA.	Une somme de 350'000 a été octroyée à la communauté répartie de la sorte: 50'000fcfa pour chaque participant (4 personnes) 100'000 Fcfa pour la communauté de Attention et 50'000 Fcfa pour celle de Lengoue confer compte rendu du 20 février 2020.
2	2020	Moukouan-gonda	Lors de travaux de réouverture du layon limitrophe avec le parc d'Odzala -kokoua et l'UFA Ngombé, les agents COTRAF étaient basés chez la cheffe du village.	Compensation de la nappe noire dérobée dont les dimensions sont les suivantes : 10 m long et 4 m de large.
3	2020	Ngombé	Le document de l'achat du terrain a été présenté au plaignant. Démontrant l'acquisition légale du terrain par l'IFO	Après échange, il a été expliqué que le terrain utilisé pour les plantations fait partir du domaine de IFO, par conséquent pas de dédommagement. Le plaignant n'a pas validé cette approche de solution. IFO a pensé indemniser les cultures qui ont été réévaluées, d'ou les négociations pour l'accord sur un montant de 400'000 FCFA pour tout préjudice causé.



N°	Année	Communauté	Nature du problème	Résolutions / décisions
4	2020	Socochom	Le drainage de sable par IFO au village Socochom a détruit un palmier à huile et a perturbé un lieu de rituel.	Le palmier à l'huile doit être indemnisé conformément au décret applicable, par contre le lieu du rituel ne le sera pas car il est inexistant
5	2020	Liouesso	3 moutons tués à l'aide d'un accident de la voie publique par le véhicule de la sous traitance Jeannot.	Les 3 trois moutons tués ont été indemnisés par le sous-traitant Jeannot à la hauteur de 40'000 fcfa après négociation avec le comité de gestion des caprins.
6	2020	Ouessou	Dimension hors devis	La réunion entreprise entre l'équipe sociale, l'opérateur Urbain Oniangue et le comité du village par rapport aux accords du CLIP a levé équivoque. D'où renouer des travaux.
7	2020	Ngombé	Dédommagement des cultures évaluées à un montant de 1 561 657 FCFA.	La négociation avec les plaignants, arrêtant le montant à 1'429'900 FCFA concernant les deux plaignants soit 1'200'000frs pour le couple ESSENGUE et 229'900frs à Madame KOUOSSO Phostevie
8	2020	Moyoye	Relance des travaux du forage « Eau pour tous »	Eau pour tous étant un projet de l'Etat, IFO ne peut prendre la responsabilité d'intervenir; cependant elle demande à la communauté de saisir l'Etat, l'initiateur du projet, car l'eau est d'une importance capitale
9	2020	Louamé	Dédommagement des cultures évaluées à un montant de 155 056 FCFA.	La négociation entre les deux parties, à savoir, IFO et le plaignant, a abouti au paiement d'un forfait de 100'000 FCFA pour dédommagement des arbres détruits
1	2021	Moyoye	Relance des travaux du forage « Eau pour tous »	Eau pour tous étant un projet de l'Etat, IFO ne peut prendre la responsabilité d'intervenir ; cependant elle demande à la communauté de saisir l'Etat, l'initiateur du projet, car l'eau est d'une importance capitale
2	2021	Louamé	Dédommagement des cultures évaluées à un montant de 155 056 FCFA.	La négociation entre les deux parties, à savoir IFO et le plaignant, a abouti au paiement d'un forfait de 100'000 FCFA pour dédommagement des arbres détruits
3	2021	Mokouangonda	Destruction des cultures : palmier, ananas, safoutier dans la SDC (Série de Développement Communautaire)	La négociation entre les deux parties, à savoir IFO et le plaignant, a abouti au paiement d'un forfait de 550'000 FCFA pour dédommager les cultures détruites.
4	2021	Botonda	Destruction des arbres fruitiers, pendant les travaux d'ouverture des bretelles	La négociation entre les deux parties, à savoir IFO et le plaignant, a abouti au paiement d'un forfait de 300'000 FCFA pour dédommager les cultures détruites.
5	2021	Ngombe	Destruction de cultures et arbres fruitiers pendant les travaux d'aménagement de la route Ngombé dans la SDC	Le constat de terrain confirme les faits, dont l'évaluation des dégâts est chiffrée 187'000 F pour compensation définitive.
6	2021	Ibonga	Destruction de cultures	Le constat de terrain confirme les faits, dont l'évaluation des dégâts est chiffrée 50'000 F pour compensation définitive.



4.5.2 Le CLIP avec les communautés locales et populations autochtones (CLPA)

L’AAC 2021 a concerné 15 villages. L’obtention des accords des populations, le CLIP (Consentement, Libre et Informé au Préalable), afin que la société procède à la récolte dans la zone forestière concernée, est spécifique aux villages directement touchés par ces activités de récolte. Cette démarche se fait en complément des activités du Fonds de Développement Local et en complément des autorisations d’exploitation officielles passées avec l’Administration Forestière. Le résultat de cette démarche volontaire de l’entreprise dépend du nombre de villages concernés par chaque AAC, du nombre d’habitants de ces villages et du nombre d’années successives où chaque village est concerné par la récolte. De ce fait, chaque accord CLIP a sa particularité. Vue la configuration des AAC 2021 et 2022, qui concernent quasiment les mêmes villages, les négociations du CLIP, faites-en 2021, ont été regroupées sur ces deux années. Le montant du CLIP 2021 et 2022 s’est élevé à environ 57 millions de FCFA.

4.5.3 La Protection des sites avec une importance particulière pour les communautés locales

Pour l’AAC 2021 (Assiette Annuelle de Coupe), **18** sites importants comme des campements, mais aussi de nombreux arbres à usage traditionnel, pour les communautés locales et peuples autochtones, ont été identifiés (14 sites en 2020, 7 sites en 2019). Avant chaque mise en exploitation d’une AAC, ces sites importants sont identifiés, cartographiés avec les populations, puis protégés. Ensuite, ces sites particuliers sont intégrés sur les cartes opérationnelles de l’exploitation pour que chaque opération d’exploitation les préserve. Après la fermeture de l’exploitation de l’AAC (2021), une mission de contrôle a été effectuée, en commun avec l’équipe sociale IFO et les guides des villages concernés pour chaque site à préserver.

4.5.4 Le Fond de développement local (FDL)

Depuis 2009 jusqu’en 2021, 210 micros-projets/dons ont été financés par le FDL, pour un montant total de 318 Mio de FCFA pour les micro-projets (540 Mio de FCFA ont été versé dans le compte du FDL de 2007 jusqu’en 2021).

En dehors du FDL, IFO a contribué encore en argent et en nature (bois en débités avec le transport vers les villages) et pour le CLIP, comme indiqué ci-dessus. Les projets en 2021 ont concerné l’agriculture et l’élevage.

5 LES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION (HVC) ET LES ZONES A STOCK DE CARBONE ELEVE (HCS)

L'annexe 7.2 représente les données de monitoring des HVC.

Dans le cadre de la bonne gestion de la forêt conformément à la norme FSC, les Hautes Valeurs de Conservation ont été 1) identifiées et 2) des mesures de gestion pour maintenir ou améliorer les caractéristiques des HVC ont été proposées dans le rapport « Identification & Gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation dans l'UFA Ngombé » (2020).¹

5.1 MONITORING (SUIVI-ÉVALUATION) DES HVC (INCL. LES HCS)

Le tableau en annexe (chapitre 7.2) montre les données de monitoring des HVC de l'UFA Ngombé.

Les menaces principales, mesures de gestion et les indicateurs de monitoring sont décrits en détail dans le rapport des FHVC de l'UFA Ngombé (IFO, 2009, 2013 & 2020).

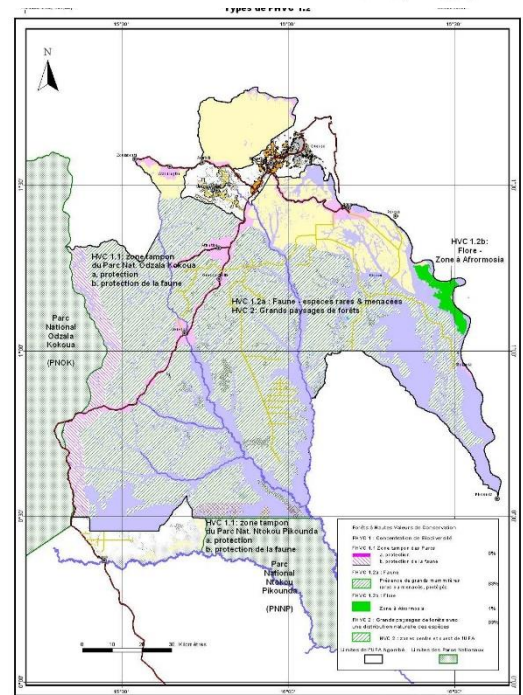
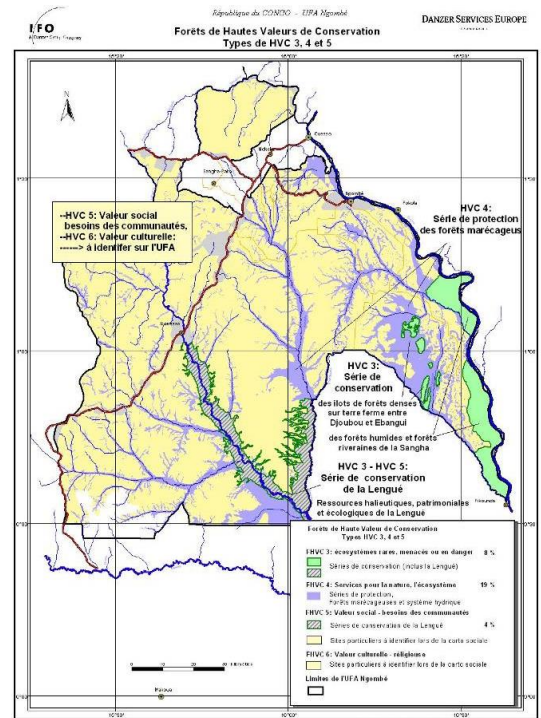
Un résumé de l'identification des HVC et les observations du monitoring sont décrits ci-dessous.

HVC 1. Aires forestières qui contiennent au niveau mondial, régional ou national des concentrations significatives de valeurs de biodiversité

1.1 Aires protégées (zones tampons le long des parcs nationaux)

Le Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) avec une surface de 1,35 million d'ha, et le parc de Ntokou Pikounda avec une surface de 427'200 ha, sont limitrophes à l'UFA. Le PNOK est composé d'écosystèmes floristiques et faunistiques similaires à ceux de l'UFA Ngombé, en particulier dans les parties Sud-ouest et Ouest de l'UFA. Le Parc National de Ntokou Pikounda, a des écosystèmes comparables au Sud de l'UFA Ngombé. Les zones de l'UFA Ngombé limitrophes à ces Parcs sont considérées comme HVC afin de fournir des zones tampons, en particulier pour éviter le braconnage.

➔ Dans les assiettes de coupe de 2018 jusqu'en 2021, plusieurs zones proches du parc Odzala-Kokoua (PNOK), classées en IFL, ont été mises en conservation, en ajout aux zones de conservation et de protection présentes dans l'UFA (310'000 ha) et aux zones tampon continues le long du parc ainsi que des rivières, marécages et tourbières. La surface additionnelle protégée de 2016 à 2021 était entre 8% et 15% de la surface des assiettes annuelles de coupe (AAC).



¹ Voir www.interholco.com : **Identification et gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation.** ➔ IFO, 2009, 2013 & 2020, **Identification & Gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation dans l'UFA Ngombé, Rép. du Congo.**



1.2a Espèces rares ou menacées de la faune (centre et sud de l'UFA - 83% de la surface totale)

Au sein de l'UFA on constate la présence de grands mammifères inscrits dans la CITES, en danger suivant la liste rouge de la UICN et protégés par la législation nationale (Gorille, Chimpanzé, Éléphant, Panthère...).

Le Centre et le Sud de l'UFA sont importants pour les grands mammifères rares ou menacés comme l'éléphant, le chimpanzé et, en particulier, pour le gorille, qui y atteint une densité très élevée. La densité des grands mammifères est moins élevée le long de la route nationale.

→ IFO a signé un protocole d'accord le 6 avril 2020 avec la Fondation African Parks, qui gère le parc national Odala-Kokoua. Ce protocole d'accord permettra de coopérer sur différentes activités. Le projet financé par l'AFD et le FFEM «Paysage forestier du Nord Congo», est approuvé et a officiellement démarré avec le premier Comité de pilotage le 18 décembre 2020. IFO est dans un processus afin d'obtenir un partenariat et de pouvoir bénéficier de plus de fonds et d'appui technique pour les éco-gardes / la gestion de la faune

→ IFO fait partie depuis 2021 du réseau 'Forest Forward' de WWF et a mis comme objectifs de travailler sur des objectifs de gestion responsable ([Interholco - IFO · Forests Forward - explorer.land](#)). Les objectifs de biodiversité incluent la protection des espèces rares ou menacées de la faune:

1. Atteindre les procédures FSC des Services écosystémiques pour le carbone (RIL-C & IFM) et la biodiversité ;
2. Amélioration de la surveillance et de la protection de la faune (inventaire de faune).

1.2b Espèces rares ou menacées de la flore

La zone à Afrormosia (*Pericopsis elata*), 11'000 ha et d'autres essences rares sont protégées ou leur prélèvement est limité. L'UFA Ngombé en général n'est pas exceptionnelle pour sa diversité floristique (peu d'espèces par unité de surface), à cause des forêts clairsemées à Marantacées. Les essences en danger (liste rouge de la UICN) ou protégées par la CITES et rares dans l'UFA Ngombé sont l'Afrormosia, le Pao Rosa et le Douka.

→ Aucune des essences identifiées par IFO comme rares ou menacées a été exploitée dans l'AAC 2021.

1.3 Espèces endémiques :

Aucune espèce endémique pour l'UFA Ngombé n'a été identifiée. Certaines essences rares ou menacées sont protégées sous la HVC 1.2

1.4 Utilisation critique temporaire (refuges)

Certains baïs et yangas, notamment ceux avec une importance pour la faune, sont des refuges et sont protégés, inclut des zones tampon de 50 à 250 m (selon l'importance).

Des migrations se font par l'éléphant entre le Parc de Odzala-Kokoua (PNOK) et l'UFA, ce qui oblige de protéger l'espèce aussi dans l'UFA Ngombé. Pourtant, une zone critique temporaire (refuge) n'a pas pu être identifiée.

→ Différents Baïs significatifs pour la faune ont été identifiées dans l'AAC 2021 et protégée, inclut leur zone tampon (baïs souvent limitrophes de l'AAC 2020).

HVC 2 : Grands paysages de forêts significatifs au niveau mondial, régional ou national où se trouvent des populations viables des espèces présentes naturellement (Partie Centre et Sud de l'UFA, 83% de la surface)

L'UFA est incluse dans les zones référentielles pour de grands paysages de forêts significatifs et exclue des zones particulières (« Biodiversity hotspots » de C.I., « Forêts de Frontière » de W.R.I.). L'UFA fait partie du paysage CARPE Tri national « Dja-Minkebé-Odzala » au Cameroun, Congo, Gabon.

Le centre et le sud de l'UFA sont constitués par de grandes étendues de végétation forestière et par la présence de la faune suivant un modèle naturel de distribution et d'abondance, except la zone le long de la route nationale N2. Le nord de l'UFA



est fragmenté par des centres urbains, des routes et des plantations. Les grands mammifères protégés y sont pratiquement absents.

Forêts à stock de carbone élevés (HCS) :

Le nord de l'UFA est couvert par des forêts denses, avec un stock de carbone plus élevé que le centre et sud-ouest de l'UFA dominé par des forêts claires à Marantacées. Actuellement, l'exploitation se fait dans la zone sud. Les études de régénération ont montré que la régénération augmente après l'ouverture du sous-bois, qui est fermé par les herbes des familles de Marantacées et de Zingibéracées et qui diminuent la régénération naturelle d'arbres (J-F Gillet, 2013 ; P. Miehe, 2015¹). Ceci montre l'effet positive d'une récolte responsable.

Également, il y a une présence importante de marécages et tourbières (environ 19% de la surface totale), en particulier dans le sud de l'UFA, en connexion avec les grandes étendues de marécages et tourbières du Parc National Ntokou Pikounda.

- ➔ IFO exploite actuellement des HVC 2 et des PFI (IFL), selon les nouvelles exigences de la norme FSC, entre autres avec un suivi de la reconstitution / refermeture de la forêt, afin que l'écosystème reste conservé comme dans son état initial. Une partie des IFL, la zone essentielle (*core-area*) est protégée. Dans les forêts claires à Marantacées, la récolte augmente la régénération naturelle et peut créer des forêts plus denses, avec plus de stockage de carbone, par rapport à des zones non exploitées.
- ➔ Les tourbières, marécages et zones inondables (280'000 ha) sont protégées et ne sont pas exploitées dans l'entièreté de la concession.
- ➔ Les forêts avec un stock de carbone plus élevé au nord de l'UFA seront exploitées suivant les exigences de l'Exploitation à Impact Réduit, avec une émission carbone qui représente environ 5% du stock. La régénération naturelle et l'accroissement permettent de reconstituer le stock de carbone initial, ou même de dépasser le stock initial et fixer du CO₂ additionnel entre 10 à 30 ans, pendant la durée de la rotation.
- ➔ Aucune déforestation ou activité agricole n'est autorisée dans la zone de forêt permanente de l'UFA Ngombé (séries de conservation, de protection et de production forestière). En 2021, aucune déforestation non autorisée n'a eu lieu, comme le suivi effectué par IFO à travers Global Forest Watch et le contrôle d'éventuels incidences sur le terrain ont permis de le constater.

HVC 3. Aires forestières protégées qui sont dans ou contiennent des écosystèmes rares, menacés ou en danger (séries de conservation avec une surface de 88 000 ha, 8% de la surface totale, incl. une partie des marécages/zones humides).

L'UFA présente de grandes superficies en zones humides écologiquement sensibles (milieux particuliers du point de vue des cortèges floristiques et des habitats privilégiés par certaines espèces de faune (oiseaux, crocodiles de marais...)).

- La zone de conservation des ressources halieutiques, patrimoniales et écologiques de la Lengué. Ce type de milieux le long de la rivière Lengué forme un abri pour les poissons et est susceptible de fournir une ressource halieutique autour de laquelle s'organise une économie traditionnelle et vitale pour les populations locales.
- Les forêts riveraines de la Sangha sont couvertes par une mosaïque complexe de forêts sur terre ferme et de zones humides: marécages, zones inondées saisonnièrement, des zones écologiquement riche, mais aussi sensibles.
- Les îlots de forêt dense sur terre ferme entre Djoubou-Ebangui. Le sud de l'UFA est couvert par d'immenses étendues de forêts inondées, avec des poches de forêts sur terre ferme, limitrophes aux grandes étendues marécageuses et aux tourbières de Pikounda.

¹GILLET Jean-François (2013). *Les forêts à Marantaceae au sein de la mosaïque forestière du Nord de la République du Congo : origines et modalités de gestion* (Thèse de doctorat), Université de Liège - Gembloux Agro-Bio Tech, 194 p, 30 tabl., 50 fig. Paul Miehe, 2015, *Assessment of natural regeneration on skid trails in dense and transition Marantaceae forests in the North of the Republic of Congo*, Master Thesis, Technische Universität München, Allemagne.

- Certains baïs (clairières) et yangas (étangs) avec une importance particulière pour la faune.

Il est à noter qu'en plus des zones de conservation qui contiennent en partie des marécages/tourbières, toutes les autres zones marécageuses et les tourbières dans l'UFA Ngombé sont incluses dans la série de protection (environ 19% de la surface totale) et protégées afin d'éviter tout impact potentiel sur ces zones sensibles.

→ Différents Baïs significatifs pour la faune ont été identifiés dans l'AAC 2021 et protégés, inclut leur zone tampon. Ces baïs sont souvent limitrophes à l'AAC 2020.

HVC 4. Aires forestières qui offrent des services écosystémiques fondamentaux dans des situations critiques

4.1 Forêts critiques pour la protection hydrique - série de protection des forêts marécageuses (196'000 ha) ou 17% de la surface.

Les milieux sensibles dans l'UFA Ngombé, où la forêt fournit des services essentiels pour la nature dans des situations critiques, correspondent aux zones marécageuses et aux bordures des cours d'eaux.

→ Ces zones, comme indiqué avant, sont protégées et ne sont pas exploitées. Les zones tampons ont été délimitées dans l'AAC 2021 et protégées de la récolte.

4.2 Forêts critiques pour la protection contre l'érosion

Les reliefs de l'UFA sont en général peu prononcés. Localement, des forêts sur de fortes pentes peuvent exister dans l'UFA Ngombé. De ce fait, celles-ci sont identifiées lors de la phase d'inventaire. Les zones avec pentes sont présentes dans le nord de l'UFA Ngombé et peu présentes dans la zone actuelle de récolte, la UFP 3 (2017-2021).

4.3 Barrières contre les incendies

Vu le caractère humide et naturel des forêts, les forêts denses constituent des barrières naturelles contre les incendies. Les incendies qui se sont déclenchés au début de 2016, d'origine naturelle (el Niño), ont principalement eu lieu dans les forêts claires à Marantacées (forêts sèches dont les caractéristiques ressemblent à celles de savanes).

→ Le monitoring des incendies dans l'UFA Ngombé se fait par l'inscription des limites de la forêt sur le site de Global Forest Watch, qui alerte à la présence de feux et de la déforestation. Il n'y a pas eu de détection d'incendies dans l'UFA courant 2021. La caractéristique des forêts à Marantacées est, comme les savanes, qu'elles sont susceptibles aux incendies, en particulier dans les zones plus sèches. Une étude sur l'origine des forêts à Marantacées est en cours par le CIRAD, afin de mieux comprendre leur origine et dynamique.

HVC 5. Aires forestières qui sont fondamentales pour satisfaire les nécessités (besoins) essentielles des communautés

Il concerne la série de conservation de la Lengué et des sites particuliers pour les communautés locales et populations autochtones, entre autres dans la série de développement communautaire (4% de la surface de l'UFA).

- La série de conservation des ressources halieutiques, patrimoniales et écologiques de la Lengué, la rivière Lengué, et les forêts marécageuses associées, constituent des ressources halieutiques autour desquelles s'organise une économie largement traditionnelle et vitale pour les populations locales.
- L'identification des sites particuliers en ce qui concerne les besoins de la population locale et les peuples autochtones (en particulier les PFNL, étangs de pêche, campements...) est effectuée par la cartographie sociale, avant le passage des équipes de récolte forestière. Une planification sur l'ensemble de l'UFA est inadaptée en raison du caractère provisoire de certains sites, le nombre d'informations et la dynamique très mouvante des populations humaines.

→ La cartographie participative a été effectuée et les sites identifiés ont été protégés. Aucune incidence de dommage aux sites protégés n'a été rapportée en 2021.



HVC 6. Aires forestières qui sont critiques pour l'identité traditionnelle et culturelle des communautés locales

Certains sites particuliers pour les populations riveraines et autochtones, notamment des sites sacrés et des anciens villages, ont été identifiés dans l'Etude socio-économique de l'UFA Ngombé (§ 6.2., carte 7 et 8). Des études détaillées pour l'identification des sites particuliers pour la population locale et autochtone sont effectuées, par la cartographie sociale pour les raisons évoquées ci-dessus.

Une surveillance annuelle est conduite pour évaluer l'efficacité des mesures destinées à maintenir ou améliorer les caractéristiques des Hautes Valeurs de Conservation (HVC).

→ La cartographie participative a été effectuée et les sites identifiés ont été protégés. Aucune incidence de dommage aux sites protégés n'a été rapportée en 2021.

6 LES CERTIFICATS FORESTIERS

IFO a passé avec succès les audits de renouvellement des certificats FSC™ (FM/CoC), Legal Source™ et FSC Chaîne de contrôle (Chain of Custody / CoC) en Novembre 2021. Les audits sont effectués par le bureau d'audit 'Preferred by Nature' (ex NEPCon). IFO n'a pas reçu des non-conformités pour LegalSource™ et la Chaîne de contrôle FSC, six non-conformités mineures et 4 observations pour le certificat FSC FM/CoC. IFO a résolu toutes les non-conformités et observations de l'année précédente et quatre sur six des non conformités de 2020 ont déjà été fermées.

→ IFO était la première société auditée, en 2020, avec une des nouvelles norme FSC Gestion Forestière en Afrique Centrale, celle de la République du Congo publiée en Oct. 2020¹, conforme à la nouvelle norme internationale FSC Gestion forestière (2015; 2018)². IFO a été audité une deuxième année en 2021, à distance, sur cette nouvelle norme FSC république du Congo

¹ FSC-STD-COG-02-2020 2-0 FR approuvé le 29 Juillet 2020, publiée en Octobre 2020.

² FSC-STD-01-001, V 5.2 (2015) FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship et FSC-STD-60-004-20 V2-0 International Generic Indicators (2018)

7 ANNEXES

7.1 INDICATEURS DE SUIVI DE LA NORME FSC GESTION FORESTIERE POUR LA RÉP. DU CONGO APPLIQUÉ À IFO¹

7.1.1 PRINCIPE 8 - Annexe F de la norme FSC (Rép. du Congo)

Exigences en matière de suivi	Conformité / procédures appliquées	Références / Documents IFO
1) Identification et description des impacts environnementaux des activités de gestion:		
i.-ii. Les résultats des activités de régénération pour les forêts* plantées et ii. l'utilisation d'espèces bien adaptées du point de vue écologique pour la régénération	N. A. La gestion est basée uniquement sur la régénération naturelle	
iii. Le caractère invasif ou les autres impacts négatifs associés aux espèces exotiques* au sein et en dehors de l'Unité de Gestion* (Cr.* 10.3) ;	N.A. Aucune espèce exotique, invasive, n'a été constaté dans l'UFA	
iv. L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés* (Cr.* 10.4)	N.A. Il n'y a pas d'OGM dans l'UFA ou la zone.	
v. Les résultats des activités de sylviculture* (Cr.* 10.5) ;	N.A. La gestion est basé uniquement sur la régénération naturelle	
vi. Les impacts négatifs sur les valeurs environnementales* résultant de l'utilisation d'engrais* (Cr.* 10.6)	N.A. Aucune utilisation d'engrais.	
vii. Les impacts négatifs résultant de l'utilisation de pesticides (Cr.* 10.7)	N.A. Aucune utilisation de pesticides en forêt. Sur le site industriel, des procédures assurent l'utilisation des produits chimiques conformes avec la norme FSC et la législation en vigueur.	P6c1_Analyse des risques des produits de traitement de bois_V2_Oct 2020 IFO_66-10-V5_Proc_Produits Chimiques_18 Nov 15 IFO_66-22-V2_Liste Produits chimiques_21 Janv 18 IFO-61-15-v5_USINE_ Impacts Environnementaux et Risques Securite_28 Oct 2017
viii. Les impacts négatifs résultant de l'utilisation d'agents de lutte biologique (Cr.* 10.8);	N.A. Aucune utilisation d'agents de lutte biologique.	
ix. Les impacts du développement des infrastructures, des activités de transport et de la sylviculture sur les espèces rares et menacées*, les habitats*, les	Suivi des activités EFIR (mensuelle et annuelle):	- IFO-92-01-v9_UFA Ngombé - FHVC_Oct 2020_final_High Conservation Values. Chapitre 4.2 et Tableau 2.

¹ FSC-STD-ROC-01-2020 Norme FSC pour la certification des forêts de la République du Congo

Exigences en matière de suivi	Conformité / procédures appliquées	Références / Documents IFO
écosystèmes*, les valeurs du paysage*, l'eau et les sols (Cr.* 10.10) ;	- de l'ouverture des routes (la largeur et la longueur est minimisée);	IFO_81-v3_Programme de suivi FORET
	- de la fermeture des routes post exploitation ;	
	- du contrôle de l'accès pour toutes les routes d'exploitation, inclus des contrôles par les éco-gardes ;	
x. L'impact de la récolte et de l'extraction de bois sur les produits forestiers non ligneux*, les valeurs environnementales*, les déchets de bois marchands et les autres produits et services (Cr.* 10.11);	Suivi par les activités EFIR (mensuelle et annuelle) :	- IFO-92-01-v9_UFA Ngombé - FHVC_Oct 2020_final_High Conservation Values. Ch. 4.2 et Tableau 2
	- de l'érosion, éventuellement réhabilitation des zones dégradés ;	
	- de la densité maximum d'exploitation et le respect des arbres protégés et des semenciers;	
	- du respect des zones tampons;	
xi. L'élimination des déchets de façon écologiquement appropriée (Cr.* 10.12).	Suivi par le service HSE que :	IFO_61-5_Manuel EFIR - Foret_v5_2020 09-01
	- Tous les déchets sont ramenés au site industriel de Ngombé, acheminé vers le site de décharge approuvé par l'EIE.	IFO_67-02-V6 Liste des Déchets_Déc 2018 (incl. procédure de gestion)
	- Les déchets dangereux, comme les produits chimiques, hydrocarbures, batteries, sont acheminés vers des centres agréés au Congo.	IFO-61-13-v6_FORET_Impacts Environnementaux et Risques Securite_28 Oct 2017
		IFO-61-15-v5_USINE_Impacts Environnementaux et Risques Securite_28 Oct 2017
2) Identification et description des impacts sociaux des activités de gestion (cf. Ind. 8.2.1)		
i. La preuve des activités illégales ou non autorisées (Cr.* 1.4) ;	Cf. le plan de gestion (Ch. 4.1.3 Règles de gestion pour la protection de l'UFP 3 contre des activités illégales). Suivi par la procédure activités illégales, inclut les patrouilles par les éco-gardes.	- IFO-FSC_P1c5-01_v3_Procedure activites illegales_10 Juin 18 - Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
ii. La conformité avec les lois nationales* et les lois locales* en vigueur ainsi que les conventions internationales et les codes de bonnes pratiques obligatoires* ratifiés* (Cr.* 1.5) ;	Un audit interne annuel, et un audit externe par le bureau d'audit se fait afin de contrôler la conformité légale et la conformité avec les conventions et codes de bonnes pratiques.	IFO-Foret&Prod_32-02 CG v09_Legal compliance_Conflit FSC_Dec 2020 E06-DSE-AFR-010 Legislation-bibliography - CG IFO-P1c1_01_v6_Procedure veille legislation_22Aout19.docx
iii. La résolution des conflits et des doléances (Cr.* 1.6, Cr.* 2.6, Cr.* 4.6) ;	Suivi par les procédures de gestion de doléance, et mise en oeuvre par l'équipe sociale et la Direction Environnement, Sociale, Certification de IFO.	
iv. Les programmes et activités concernant les droits des travailleurs* (Cr.* 2.1) ;	Suivi par le service du personnel et la Direction Environnement, social, certification de IFO.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)

Exigences en matière de suivi	Conformité / procédures appliquées	Références / Documents IFO
v. L'égalité homme/femme*, le harcèlement sexuel et la discrimination sexuelle (Cr.* 2.2) ;	Suivi par le service du personnel (procédure de recrutement, procédure de plaintes (intégrité line). Tous les salaires en République du Congo sont pareils pour l'homme et les femmes (aucune distinction et paiement suivant la Convention collective du Congo et l'Accord d'établissement (2020) signé avec les syndicats et délégués du travail.	IFO_FSC_P4_01-v5_Procédure de recrutement_19 Juillet 19 FSC_P1-01-V4_IHC-Politique-INTERHOLCO_IFO_16 Janv 18
vi. Les programmes et activités concernant la santé et la sécurité au travail (Cr.* 2.3) ;	Indiqué suivant le tableau dans le plan de gestion de l'UFP 3 (Annexe 2) et le plan d'aménagement.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
vii. Le paiement des salaires (Cr.* 2.4) ;		FSC_P1-01-V4_IHC-Politique-INTERHOLCO_IFO_16 Janv 18
viii. La formation des travailleurs* (Cr.* 2.5) ;	Indiqué suivant le tableau dans le plan de gestion de l'UFP 3 (Annexe 2) et le plan d'aménagement.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021) +==> Plan de formation 2020
ix. En cas d'utilisation de pesticides*, la santé des travailleurs* exposés aux pesticides* (Cr.* 2.5 et Cr.* 10.7) ;	N.A. en forêt, aucune utilisation de pesticides ; Pour l'usine, les procédures sont mise en œuvre par le service hygiène et sécurité au travail, et des contrôles réguliers sont fait de l'application de la procédure, inclut des contrôles médicales.	Procédure utilisation et stockage des produits chimiques
x. L'identification des populations autochtones* et des communautés locales* et leurs droits légaux* et coutumiers* (Cr.* 3.1 et Cr.* 4.1) ;	Indiqué suivant le Tableau 9 du Plan de Gestion de l'UFP 3 et le plan d'aménagement.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
xi. La pleine mise en œuvre des termes figurant dans les accords contraignants* (Cr.* 3.2 et Cr.* 4.2) ;	Le cahier de charges a été finalisé ; Les projets du Fond de Développement Locale et les accords CLIP sont suivi par IFO et des missions externes par l'ONG CDHD.	IFO_3-4_04_v3_Procedure CLIP_20 Oct 20
xii. Les relations avec les populations autochtones* et les communautés locales (Cr.* 3.2, Cr. 3.3 et Cr.* 4.2) ;	Indiqué dans le Plan de Gestion de l'UFP 3 (ch. 7.1) et le plan d'aménagement.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
xiii. La protection* des sites d'importance culturelle, écologique, économique, religieuse ou spirituelle pour les populations autochtones* et les communautés locales* (Cr.* 3.5 et Cr.* 4.7)	IFO applique les procédures de cartographie participatives afin d'identifier et protégées les sites. L'application est suivi, également par l'ONG CDHD.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
xiv. La persistance de Paysages Culturels Intacts* et des valeurs associées d'importance pour les peuples autochtones (Cr. 3.1 et Cr. 3.5) ;	N.A.: Non identifiés dans le contexte du Bassin du Congo. Cet aspect est prise en compte par l'identification des sites d'importance particulière et des HVC 5 et 6.	
xv. L'utilisation du savoir traditionnel* et de la propriété intellectuelle dans le cas de la commercialisation des produits traditionnels* (Cr.* 3.6 et Cr.* 4.8) ;	N.A.: Il n'y a pas de commercialisation de produits traditionnels par IFO.	

Exigences en matière de suivi	Conformité / procédures appliquées	Références / Documents IFO
xvi. Le développement social et économique local (Cr.* 4.2, Cr.* 4.3, Cr.* 4.4, Cr.* 4.5) ;	Indiqué dans le Plan de Gestion de l'UFP 3 (ch. 7.5) et le plan d'aménagement. IFO met en œuvre les projets du FDL (Fond de Développement Local) avec la plateforme de concertation. IFO met également en œuvre des projets spécifiques dans le cadre des accords CLIP.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021) Plateforme de concertation annuelle
xvii. La production de bénéfiques et / ou de produits diversifiés (Cr.* 5.1) ;	IFO produit du bois d'œuvre, des produits transformés et met à disposition des CLPA le bois pour la construction et la production de charbon de bois. IFO fait partie du ER-P Sangha-Likouala du Forest Partnership facility afin d'éviter les émissions et recevoir des crédits carbone.	Charbonniers Ecosystem services couts & benefices env-soc & BU 2021-2025_v 2020 12
xviii. Les récoltes annuelles réelles de produits forestiers ligneux comparées aux récoltes projetées (Cr.* 5.2) ;	Suivi par les rapports 'KPI-Forêt', Bilan annuel de l'exploitation et Bilan à la fin de chaque UFP.	IFO_harvest break-down_UFP 3_extrait BILAN Bilan de l'UFP3, Mai 2022
xix. Le recours à la transformation locale, aux services locaux et à la fabrication locale à valeur ajoutée (Cr.* 5.4) ;	85% de bois est transformé localement, inclus des produits de 2ème transformation.	
xx. La viabilité économique* à long terme* (Cr.* 5.5); et	La viabilité économique est suivie par la direction de IFO et le groupe INTERHOLCO (Budget-Actual).	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021) Ecosystem services couts & benefices env-soc & BU 2021-2025_v 2020 12
xxi. Les Hautes Valeurs de Conservation* 5 et 6 identifiées dans le Cr.* 9.1.	Voir les indicateurs dans le document attaché concernant les HVC.	IFO-92-01-v9_UFA Ngombé - FHVC_Oct 2020_final_High Conservation Values
3) Identification et descriptions des changements des conditions environnementales, y compris le cas échéant :		
i) Le maintien et/ou l'amélioration des services écosystémiques* (Cr.* 5.2) (lorsque L'Organisation* évoque à des fins promotionnelles son engagement auprès du FSC pour la fourniture de services écosystémiques*, ou reçoit des paiements pour la fourniture de services écosystémiques*) ;	N.A., sauf pour le Carbone, IFO participe dans le Programme de réduction d'émissions Sangha-Likouala du Fond Carbone (Banque Mondiale) et suit les règles d'exploitation forestière à impact réduit. Un suivi des mesures EFIR est fait afin de se conformer et diminuer les émissions carbone.	
ii) Les valeurs environnementales* et les fonctions des écosystèmes* y compris la capture et le stockage du carbone (Cr.* 6.1) ; et l'efficacité des actions identifiées et mises en œuvre pour prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs sur les valeurs environnementales* (Cr.* 6.3) ;	Voir ci-dessus pour le Carbone.	MEAI Usine, forêt, base-vie
iii) Les espèces rares et menacées*, et l'efficacité des actions mises en œuvre pour les protéger ainsi que leurs habitats*(Cr.* 6.4) ;	Suivi par le rapportage sur les HVC (dernier chapitre du rapport) et un suivi sur la protection des espèces rares et protégées pendant la préparation du PAO de l'AAC.	IFO-92-01-v9_UFA Ngombé - FHVC_Oct 2020_final_High Conservation Values IFO_UFA Ngombé - ecosystemes representatifs_v4_Nov 2018

Exigences en matière de suivi	Conformité / procédures appliquées	Références / Documents IFO
iv) Les aires-échantillons représentatives* et l'efficacité des actions mises en œuvre pour les conserver* et/ou les réhabiliter* (Cr.* 6.5) ;	Des écosystèmes représentatives ont été maintenus dans les séries de conservation et protection. Des zones additionnelles, par exemple long du Parc National, ont encore été ajoutées récemment.	IFO_UFA Ngombé - ecosystèmes représentatifs_v4_Nov 2018
v) Les espèces natives* et la diversité biologique* naturellement présentes ainsi que l'efficacité des actions mises en œuvre pour les conserver* et/ou les réhabiliter* (Cr.* 6.6) ;	Indiqué dans le Plan de gestion, Ch. 5 gestion de la faune et 4.1.3 Règles de gestion pour la protection de l'UFP 3 contre des activités illégales (braconnage, implantation des campements et villages anarchiques).	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
vi) Les cours d'eau, les plans d'eau*, la quantité et la qualité de l'eau et l'efficacité des actions mises en œuvre pour les conserver* et/ou les réhabiliter* (Cr.* 6.7) ;	Suivi par les contrôles post exploitation, suivant le Manuel EFIR.	IFO_61-5_Manuel EFIR - Foret_v5_2022 04-01
vii) Les valeurs du paysage* et l'efficacité des actions mises en œuvre pour les maintenir et/ou les réhabiliter* (pour les forêts plantées), Cr.* 6.8 ;	N.A. pour la gestion de la forêt naturelle	
viii) La conversion des forêts naturelles* en plantations* ou la conversion en vue d'un usage non-forestier* (Cr.* 6.9) ;	N.A. la conversion de la forêt n'est pas autorisée dans l'UFA, la zone de forêt permanente. Un suivi de la déforestation et la conversion se fait sur GFW et par des contrôles sur le terrain, le long des limites de la série de développement communautaire.	
ix) Le statut des plantations* établies après 1994 (Cr.* 6.10) ; et	N.A. forêt naturelle	
x) Les Hautes Valeurs de Conservation* 1 à 4 identifiées dans le Cr.* 9.1 et l'efficacité des actions mises en œuvre pour les maintenir et/ou les améliorer.	Voir le dernier chapitre du rapport.	- IFO-92-01-v9_UFA Ngombé - FHVC_Oct 2020_final_High Conservation Values. - voir ce rapport, Ch. Hautes Valeurs de Conservation

7.1.2 PRINCIPE 9 - Annexe H de la norme FSC (Rép. du Congo), Évaluation des zones essentielles des paysages forestiers intacts et mesures applicables

Liste des mesures EFIR, non visibles sur images satellites, contribuant à la limitation des impacts directs et indirects de l'exploitation forestière dans le Bassin du Congo et appliquées par IFO (et d'autres sociétés certifiées).

Mesures EFIR (Exploitation forestière à Impact Réduit)	Mesures mises en œuvre par IFO
ROUTES	
Largeur des routes : Limitation des largeurs de défrichement des routes à 26 m (route secondaire) / 33m (route principale)	Ouverture de la canopée temporaire et limitée
Protection du sol :	
Limitation des pentes sur les routes permanentes	Éviter l'érosion et/ou réhabilitation
Dispositifs anti érosion sur tous les types de routes ouvertes (exutoires, fosses de sédimentation, billes en bordure de ponts) et suivi des ouvrages	
Dispositifs spécifiques facilitant la réhabilitation à la fermeture des pistes (merlon- nage, tranchée de déviation, démantèlement)	Re-fermeture de la canopée / de la route après 3-5 ans
Franchissements des cours d'eau :	
Eviter des traversées de cours d'eau tant que possible. En cas de franchissements des cours d'eau (par des ponts ou digues), construction avec les règles de l'art	Minimiser l'impact sur les cours d'eau, éviter l'ensablement, que la forêt en amont soit affectée par la stagnation d'eau, ...
- Démantèlement des ponts sur les cours d'eau, après l'exploitation	
Planification des routes :	
- prévoir les routes loin des aires protégées ;	Minimiser l'impact des routes sur les zones sensibles.
- construire les routes dans des habitats spécifiques (forêt à canopée ouverte par ex.)	
- respecter les habitats particuliers, éviter les zones sensibles (zones tampon, baïs...).	
Réutiliser au maximum les anciennes routes	
Protection de la faune:	
Limitation des accès, contrôle aux barrières et fermeture des routes à la fin de l'exploitation de la zone	Minimiser l'impact des routes.
Structure de la forêt	
Identification et protection des tiges d'avenir et maintien d'un certain nombre de semenciers, protection des essences sensibles	Minimiser l'impact sur les tiges d'avenir, en particulier pour les essences exploitées
Définition d'un diamètre maximal de coupe pour maintien des arbres monuments	Maintien des arbres monuments
Définition de zones tampons autour des grosses rivières au sein desquelles l'exploitation est interdite. Interdiction d'abattre des arbres pouvant tomber dans les cours d'eau	Minimiser l'impact sur des zones sensibles (rivières, zones humides), éviter l'érosion, l'ensablement, la sédimentation
Optimisation des pistes de débardages et protection des tiges d'avenir le long des pistes de débardage.	Minimiser la surface affectée, et, protéger en particulier les essences exploitées
Limitation du nombre de tiges exploitables à l'hectare	Minimiser l'impact sur la structure de la forêt
Optimisation de l'emplacement des carrières par rapport aux zones sensibles / réhabilitation	Minimiser l'impact sur des zones sensibles, éviter l'ensablement
Protection du sol	
Eviter que le débardage et les parcs compactent le sol, que des ornières profondes soient créées	Minimiser l'impact ou réhabilitation après l'exploitation
Pollution	
Gestion responsable des hydrocarbures et des déchets afin d'éviter la pollution	Éviter la pollution en forêt par les hydrocarbures et les autres déchets
Intégrité du massif et de la faune	

Mesures EFIR (Exploitation forestière à Impact Réduit)	Mesures mises en œuvre par IFO
Surveillance de la CFAD/UFA au niveau des limites par patrouilles pédestres, identification systématique des écarts et implication de l'administration	Minimiser l'installation des champs et/ou campements anarchiques en forêt (en dehors de la zone attribuée pour l'agriculture)
Définition des zones agricole, de la Série réservées aux communautés locales et suivi des fronts agricoles	
Plateforme de concertation permanente avec la population	Idem, et minimiser l'impact sur la faune par la chasse/ le braconnage
Règlementation intérieure interdisant la chasse et le transport des produits de la chasse.	Minimiser l'impact sur la faune par la chasse/ le braconnage.
Contrôle internes des véhicules	
Eco-gardes et patrouille LAB motorisée	
Fermeture des accès (parfois, maintenir des routes pour le contrôle du braconnage)	
Approvisionnement en protéine pour les travailleurs	
Sensibilisation et formation employés/villageois	

7.1.3 Principe 9, Annexe K : Les stratégies de gestion pour protéger les HVC dans les paysages Forestiers Intacts en dehors des zones essentielles*.

Indicateur	Référence / norme IFO
- La planification du réseau routier forestier en considérant la présence des Hautes Valeurs de Conservation* spécifiques;	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- La diminution de la densité des routes, en particulier en bordure des Aires Protégées (AP) et le respect d'une zone tampon de 1000m sans route en bordure des AP;	Mise en conservation des zones à côté du Parc Odzala-Kokua
- L'instauration d'une densité maximale (2,5tiges/ha calculé à l'échelle d'une parcelle de 50ha) pour l'exploitation;	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- L'instauration d'un diamètre de 2m maximal d'exploitation;	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- La réhabilitation des pistes de débardage dégradées et des parcs en cas de compaction et ornières significatives;	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- La réutilisation des routes lors des prochaines rotations dans la mesure du possible;	N.A. - prochaine rotation
- La limitation de la largeur des routes et l'adaptation des dimensions du réseau routier à la saison et à la ressource exploitable; Route Principale : 25 m (Terrassement 10 m, Éclairage 2 x 7.5 m) Route Secondaire : 23 m (Terrassement 8 m, Éclairage 2 x 7.5 m)	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- La fermeture des routes secondaires et le contrôle de l'accès aux voies principales, par des mesures appropriées, en concertation avec les structures en charge de la gestion ODEF;	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- Le monitoring de la déforestation et d'autres perturbations par les images satellites, les drones ou d'autres outils;	Souscription sur GFW; IFO/ IHC Rapport de monitoring
- Le renforcement des mesures de lutte contre le braconnage prévues dans le critère 6.6 (6.6.4, 6.6.5, 6.6.6, 6.6.7, 6.6.8) ;	IFO Manuel EFIR
- Le renforcement des mesures de lutte contre la récolte/ exploitation illicite du bois ;	
- Le suivi spécifique de l'impact de l'exploitation, en particulier sur la faune ; sur le couvert végétal et sur la dynamique forestière;	Suivi viande de brousse à Liouesso, Zoulabouth, ... ; Suivi des placettes permanentes ; Sentier botanique
- Le suivi de la recolonisation des routes et la réhabilitation si la recolonisation est insuffisante, en particulier pour les routes secondaires.	suivi avec règles EFIR post exploitation



7.2 CHIFFRES-CLÉS DU PAYSAGE ENVIRONNEMENTALE, DU PAYSAGE SOCIAL, DU PAYSAGE ÉCONOMIQUE ET DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION







Les pages suivantes donnent les chiffres clés, qui sont présentes également pour IHC sur le site web www.interholco.com






[Chiffres-clés - Interholco](#) | [Bois durable Made in Africa](#)



PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL


Donner de la valeur au bassin du Congo, la deuxième forêt tropicale la plus grande au monde

GRI	Objectifs de développement durable des Nations Unies	Biodiversité	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Champ d'application
304-1	 	Aires protégées et aires à Haute Valeur en termes de biodiversité¹⁰ Surface totale de la concession forestière	Ha	1.159.643	1.159.643	1.159.643	1.159.643	1.159.643	1.159.643	1.159.643	1.159.643	
	 	Aire de production selon le plan d'aménagement	Ha	801.716	801.716	801.716	801.716	801.716	801.716	801.716	801.716	IFO
		Aire de protection	Ha	220.000	220.000	220.000	220.000	220.000	220.000	220.000	220.000	
		Aire de conservation	Ha	88.000	88.000	88.000	88.000	88.000	88.000	88.000	88.000	
		Aire de développement communautaire	Ha	48.500	48.500	48.500	48.500	48.500	48.500	48.500	48.500	
		Aire de production <i>% par rapport à la surface totale</i>	%	69%	69%	69%	69%	69%	69%	69%	69%	
		Aire de protection et de conservation <i>% par rapport à la surface totale</i>	%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	
		Aire de développement communautaire <i>% par rapport à la surface totale</i>	%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	
304-3	 	Habitats protégés ou restaurés Taille de l'aire concernée	Ha	308.000	308.000	308.000	308.000	308.000	308.000	308.000	308.000	IFO

GRI	Objectifs de développement durable des Nations Unies	Impacts	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Champ d'application
304-2	  	<p>Impacts cf. GRI: Construction ou utilisation de la surface forestière, d'usines de transformation, de mines ou d'infrastructures de transport¹¹</p>										IFO
		Étendue des aires touchées par l'exploitation forestière - Assiette annuelle de coupe - AAC	Ha	32.682	33.141	31.287	20.376	26.884	27.511	20.146	27.496	
		part de la surface totale	%	2,8%	2,9%	2,7%	1,8%	2,3%	2,4%	1,7%	2,4%	
	 	Volume net annuel récolté (parc usine)	m ³	231.044	218.192	200.058	197.289	188.484	223.485	214.657	199.947	
		Densité de la récolte : nombre d'arbres (en moyenne) / hectare	No. / Ha	1,0	0,9	0,7	1,0	0,7	0,9	0,8	0,6	
		% de la surface totale affectée par les impacts de la récolte (routes, parcs à grumes, chablis d'abattage, pistes de débarquement)	%	0,26%	0,20%	0,19%	0,15%	0,16%	0,22%	0,15%	0,16%	
		% de l'assiette annuelle de coupe (AAC) affectée	%	9,1%	8,3%	7,5%	9,0%	7,0%	9,2%	8,3%	6,7%	
		volume net récolté par ha (volume restant)	m ³ / Ha	8,0	6,6	6,9	9,7	7,2	9,1	10,7	6,9	
		Durée des impacts/ Réversibilité de l'impact		1 an / Oui	1an / Oui	1an / Oui	1an / Oui	1an / Oui	1an / Oui	1an / Oui	1an / Oui	
		Infrastructures routières										



GRI	Objectifs de développement durable des Nations Unies	Impacts	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Champ d'application
		Largeur moyenne des routes principales	m	24,6	25,6	24,7	28,5	26,8	27,5	26,4	23,8	IFO
		secondaires	m	20,0	21,6	20,3	21	20,8	21,8	22,2	21,5	
		Longueur des routes principales	km	37	39	38	49	69	67	19	37	
		secondaires	km	208	202	196	163	146	169	109	152	
		Pollution ¹² Incidences majeurs / Durée / Réversibilité de l'impact		0 / - / Oui	0 / - / Oui	0 / - / Oui	0 / - / Oui	0 / - / Oui	0 / - / Oui	0 / - / Oui	0 / - / Oui	
		Espèces envahissantes ¹³ Étendue des aires touchées	Ha	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Réduction des espèces ¹⁴ Étendue des aires touchées	Ha	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Conversion de l'habitat ¹⁵ Étendue des aires touchées	Ha	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Nombre d'incendies naturels ou causés par des tiers et surface par zone (a) < 500 ha; (b) > 500 ha	No. / Ha	0	3 (a)	0	1 (a)	0	15 (a) 5 (b)	0	0	
		Perte (temporaire) de la couverture forestière (agriculture, récolte de bois...) Source: www.globalforestwatch.com <i>*perte par des incendies liée à la sécheresse "el niño".</i>	Ha	1.920	2.570	2.940	2.780	2.130	28.200 *	1.090	2.440	
			%	0,17%	0,22%	0,25%	0,24%	0,18%	2,43%	0,09%	0,21%	
		Déforestation / Conversion de l'éco-système ¹⁵ Étendue des aires touchées	Ha	0	0	0	0	0	0	0	0	

GRI	Objectifs de développement durable des Nations Unies	Impacts	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Champ d'application
		Nombre de dépassement de limites par des tiers (agriculture, récolte de bois par des tiers...)	No.	1	1	0	0	0	0	0	0	IFO
		Gestion de la faune										IFO
		Nb. de personnes pour la gestion de la faune (éco-gardes + encadrement)	No.	39	39	41	51	51	51	55	30	
		Nb. de saisies/infractions	No.	78	131	126	167	154	181	141	148	
		& nb. de camps de braconnage détruits	No.	31	57	88	60	59	72	54	6	
		Nb. d'infractions relatives à la faune par les employés de IFO	No.	0	0	0	0	0	0	2	0	
		Eau et sol										IFO
303-3		Prélèvement total d'eau potable et d'eau pour l'industrie et la population du village de Ngombé										
		Eau du fleuve Sangha	m ³ (1000 l)	90.980	89.460	89.950	94.500	92.700	95.750	106.480	121.800	
		Nb. d'échantillons d'eau pluviale déchargée du site industriel, non conforme à la norme de l'UE (contrôles hebdomadaire)	Nb.	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Energie- hydrocarbures										IFO
305-1		Consommation de carburant provenant de sources non renouvelables										
		Essence / forêt	m ³ (1000 l)	62	61	62	62	58	58	53	42	

GRI	Objectifs de développement durable des Nations Unies	Energie- hydrocarbures	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Champ d'application
		Diesel / production forestière & transport	m ³ (1000 l)	2.754	2.642	2.194	2.194	1.691	1.749	1.384	1.374	IFO
		Diesel / scierie de transformation	m ³ (1000 l)	3.322	3.191	2.772	2.772	2.527	2.873	2.732	2.581	
		total carburant non renouvelable	m ³ (1000 l)	6.138	5.894	5.028	5.028	4.276	4.679	4.169	3.996	
		Electricité générée au total	MWh	8.908	8.275	7.779	8.633	8.223	8.010	8.049	7.438	
		Volume de huiles utilisés	m ³ (1000 l)	69	68	64	44	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	
		Volume de biocides utilisé sur le site de transformation (<i>aucune utilisation en forêt!</i>)	m ³ (1000 l)	0,5	1,2	1,1	1,0	1,4	1,2	3,2	n.c.	
		Volume d'hydrocarbures/volume de bois en débités (<i>inclut la production en forêt et à l'usine</i>)	m ³ / m ³	0,101	0,111	0,091	0,093	0,093	0,085	0,085	0,084	
		Volume d'hydrocarbures/m ³ de bois en grumes	m ³ / m ³	0,013	0,014	0,014	0,013	0,010	0,009	0,007	0,008	
		Émissions de gaz à effet de serre										
		Emissions de CO₂ /GES dues à la consommation de carburant provenant de sources non renouvelables (champ d'application 1)										
		Essence / forêt ¹⁶	tCO ₂	141	139	141	142	132	131	120	94	
		Diesel / production forestière & transport ¹⁷	tCO ₂	7.369	7.071	6.576	5.872	4.527	4.680	3.704	3.677	
		Diesel / scierie de transformation ¹⁸	tCO ₂	8.945	8.592	7.819	7.462	6.804	7.735	7.356	6.949	

305-
1,2



GRI	Objectifs de développement durable des Nations Unies	Emissions de gaz à effet de serre	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Champ d'application
		total carburant non renouvelable - émissions eq. tCO ₂	tCO ₂	16.455	15.802	14.535	13.475	11.462	12.546	11.180	10.720	IFO
		Sciages: émissions tCO ₂ / m ³ de sciage ¹⁹ (forêt et scierie de transformation)	tCO ₂	0,27	0,30	0,24	0,25	0,25	0,23	0,21	0,21	
		en % de tCO ₂ stocké dans le bois ²⁰ , avec 1,08 tCO ₂ /m ³	%	25%	27%	22%	23%	23%	21%	19%	19%	
		émissions tCO ₂ / tonne sciage (avec 0,70 t bois KD/ m ³)	tCO ₂ eq./t KD wood	0,39	0,42	0,35	0,36	0,36	0,32	0,29	0,30	
		émissions nettes (stockage par rapport au CO ₂ dans le bois, avec 1,52 tCO ₂ / t bois KD)	tCO ₂ eq./t KD wood	-1,13	-1,09	-1,17	-1,16	-1,16	-1,19	-1,22	-1,22	
		Grumes: émissions tCO ₂ / m ³ ²¹ (production forêt)	tCO ₂	0,036	0,036	0,037	0,034	0,027	0,024	0,020	0,021	
		en % de tCO ₂ stocké dans le bois ²⁰	%	3%	3%	3%	3%	3%	2%	2%	2%	
		émissions tCO ₂ / tonne grumes (avec 0,70 t bois KD/ m ³)	tCO ₂ eq./t KD wood	0,05	0,05	0,05	0,05	0,04	0,03	0,03	0,03	
		émissions nettes (stockage par rapport au CO ₂ dans le bois, avec 1,52 tCO ₂ / t bois KD)	tCO ₂ eq./t KD wood	-1,47	-1,47	-1,47	-1,47	-1,48	-1,48	-1,49	-1,49	
305-3	 	Energie indirecte émission de gaz à effet de serre (champ d'application 3) - Transport	tCO ₂									
		Transport terrestre ²²	tCO ₂	15.291	13.588	15.743	16.295	17.114	16.496			
		Transport maritime ²³	tCO ₂	31.769	29.541	35.588	34.436	27.938	34.332			



PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL







Donner de la valeur au bassin du Congo, la deuxième forêt tropicale la plus grande au monde

GRI	Objectifs de développement durable des Nations Unies	Emissions de gaz à effet de serre	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Champ d'application
305-1-2-3		Emissions directes et indirectes, émission de gaz à effet de serre (champs d'application 1-2-3)										IFO
		Total émissions tCO ₂ (tous les produits)	tCO ₂	63.515	58.931	65.866	64.206	56.514	63.374			
		(direct et indirect) total émissions tCO ₂ / m ³ sciages ²⁴	tCO ₂	0,83	0,88	0,84	0,89	0,80	0,85			
		% d'éq. tCO ₂ stocké dans le bois ²⁰ (avec 1,08 tCO ₂ /m ³)	%	77%	81%	77%	82%	74%	79%			
		total émissions tCO ₂ / tonne sciages ²⁴ (avec 0,70 t bois KD / m ³)	tCO ₂ eq./t KD wood	1,19	1,26	1,20	1,27	1,14	1,21			
		émissions nettes (stockage par rapport au CO ₂ dans le bois, avec 1,52 tCO ₂ / t bois KD)	tCO ₂ eq./t KD wood	-0,33	-0,26	-0,32	-0,25	-0,38	-0,30			
305-1-2-3		total émissions tCO ₂ / m ³ grumes ²⁵	tCO ₂	0,60	0,62	0,63	0,67	0,58	0,65			
		% d'éq. tCO ₂ stocké dans le bois ²⁰ (avec 1,08 tCO ₂ /m ³)	%	55%	57%	59%	62%	54%	60%			
		total émissions tCO ₂ / tonne grumes ²⁵ (avec 0,70 t bois KD / m ³)	tCO ₂ eq./t KD wood	0,86	0,88	0,90	0,96	0,83	0,93			
		émissions nettes (stockage par rapport au CO ₂ dans le bois, avec 1,52 tCO ₂ / t bois KD)	tCO ₂ eq./t KD wood	-0,66	-0,63	-0,61	-0,56	-0,69	-0,59			



PAYSAGE ÉCONOMIQUE



Bois durable 'Made in Africa'

GRI	Objectifs de développement durable des Nations Unies	Désignation	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope
201-1	 	Valeur générée										IHC
		Revenu Net	1.000 EUR	64'762	53'609	60'672	46'902	64'254	65'780	69'065		
		Coûts opérationnels	1.000 EUR	41'982	32'341	40'737	34'399	42'593	44'518	49'704		
		Salaires et bénéfices (y compris plan de retraite)	1.000 EUR	12'861	12'760	11'417	12'346	12'814	11'473	10'822		
		Paievements aux instituts de crédit	1.000 EUR	1'903	2'074	2'052	2'053	4'260	3'235	1'290		
		Dépenses pour le gouvernement (taxes, etc.)	1.000 EUR	6'064	6'318	4'965	5'430	4'399	4'007	3'354		
	 	Investissement communautaire, santé, sécurité, gestion de la forêt et protection de l'environnement	1.000 EUR	1'688	1'848	2'279	2'299	2'602	2'502	1'984	1'718	
	 	Social, sécurité, santé, logements et développement communautaire	1.000 EUR	1'245	1'409	1'846	1'905	2'179	1'993	1'425	1'202	
		Dont: Fond de développement local (FDL)		67	67	79	62	72	74	66	61	
		Centre de santé (CMS)		306	331	370	322	460	411	299	311	
		Base-vie, campements des travailleurs, habitats et fourniture d'électricité		265	403	856	964	1'050	965	854	740	
		HSE - Santé et sécurité au Travail *		225	253	225	239	223	149	-	-	
		Equipe sociale / développement local *		172	100	122	134	176	185	-	-	
		Gestion de la faune (Eco-gardes)		210	256	194	184	198	209	206	90	
		Gestion forestière - environnement (capitalisée)	1.000 EUR	443	439	433	394	423	509	559	516	
		Valeur économique retenue	1.000 EUR	264	-1'732	1'120	-798	-4'476	-18	3'328	2'718	
		Bénéfice de l'exercice (IFRS)	1.000 EUR	682	-1'243	1'436	-220	-4'076	491	3'887	3'234	



PAYSAGE ÉCONOMIQUE










Bois durable 'Made in Africa'






GRI	Objectifs de développement durable des Nations Unies	Désignation	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope
204-1, G4 FS1		Production										
		Volume de bois récolté UFA Ngombé (volume net roulé parc de rupture)	m ³	231'044	218'192	200'058	197'289	188'484	223'485	214'657	199'947	IFO
G4 FS2		Quantité de bois exporté - évacué (grumes/débités)	m ³	83'600	74'068	86'186	79'224	81'895	81'594	75'594	82'530	
		Quantité de bois récolté nette par ha	m ³ / ha	8.0	6.6	6.9	9.7	7.2	9.1	10.7	6.9	
204-1	 	Fournisseurs locaux (Cameroun et République du Congo)										IFO, LCC
		Budget achat dépensé pour les fournisseurs locaux ²⁶	1.000 EUR	28'540	26'976	27'670	26'005	24'525	23'439	24'914	24'120	
		% du total	%	93%	92%	93%	89%	89%	86%	91%	93%	















PAYSAGE SOCIAL

Donner de la valeur à la source : nos employés

GRI	Objectifs de développement des Nations Unies	Employés	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Champ d'application
102-7	 	Employés nombre total des employés (incluant les sous-traitants)	No.	1.354	1.438	1.253	1.267	1.248	1.218	1.275	1.268	IFO, IHC, LCC
		nombre total d'employés IFO/ IHC/ LCC *	No.	960	964	946	967	963	983	1'111	1'069	
		* 2019-2020 : tous les employés ont des contrats permanents, sauf chez IFO (2020: 6 temporaires); 2014-2018 : incluant les contrats temporaires.										
		dont, hommes	No.	910	919	900	918	911	940	1'072	1'040	IFO, IHC, LCC
		dont, femmes**	No.	50	45	46	49	52	43	39	29	
		**Nb. de femmes par poste en 2020: Senior Management: 0 Cadres supérieurs: 4; Employées: 41										
		Top management (inclut dans les cadres)	No.	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Cadres	No.	34	35	35	35	35	39	33	37	
		Employés	No.	217	171	152	184	160	189	187	174	
		Ouvriers	No.	710	758	759	748	768	755	891	858	
		nombre total d'employés IFO	No.	920	925	908	925	917	955	1079	1046	IFO
102-41	 	Conventions collectives Nombre total des employés	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IFO
202-1 202-2	 	Présence sur le marché / salaires Salaire minimum au pays (Rép. du Congo)	EUR	82	82	82	82	82	82	82	76	IFO
		Niveau de salaire de base (IFO)										
		Hommes	EUR	173	173	173	173	173	173	173	173	
		Femmes	EUR	173	173	173	173	173	173	173	173	
		Par rapport au salaire minimum du pays	%	210%	210%	210%	210%	210%	210%	210%	226%	
	 	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale***	%	59%	58%	58%	56%	55%				
		*** Salariés à temps plein, nés en RoC (IFO) au Cameroun (LCC) ou dans un autre pays africain et disposant du droit légal d'y résider indéfiniment (le statut remplit les critères parus en p. 92 du Rapport de durabilité 2020).	No.	17	18	18	18	18	-	-	-	IFO & LCC
		Nombre total de cadre supérieurs	No.	29	31	31	32	33	-	-	-	

GRI	Objectifs de développement des Nations Unies	Santé et sécurité	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Champ d'application
403-9		Santé et sécurité Nombre total d'accidents au travail (exclut les blessures mineures; accident sans arrêt de travail)	No.	230	249	262	150	87	155	132	43	IFO
		Décès liés au travail ^{1a}		1	0	1	1	1	0	0	0	
		Blessures avec congé temporaire > 4 jours		53	62	69	51	28	30	29	34	
		Blessures avec congé temporaire ≤ 4 jours		176	187	192	98	58	125	103	9	
		Taux d'incidence tous les 100 travailleurs ^{1b} (blessures comportant un congé > 4 jours)		5,8	6,7	7,6	5,5	3,1	3,1	2,7	3,3	
203-1		Impacts socio-économiques indirects										IFO
		Consultations au Centre Medico-Social (CMS) de Ngombé	Nb.	13.962	12.805	12 493	9 769	15 867	12 398	12 907	9 160	
		Patients à l'hôpital IFO (CMS, 28 lits)	Nb.	869,0	644,0	597,0	519,0	682,0	658,0	544,0	604,0	
		Naissances vivantes par année	Nb.	368,0	332,0	321,0	305,0	308,0	297,0	291,0	352,0	
		Mortalité à la naissance au CMS (1 ^{ère} année) (par rapport au taux de 5% au niveau national)	Nb.	1%	3%	2%	3%	2%	2%	3%	3%	
		Vaccinations par année	Nb.	2.109	2.211	2 352	2 433	1 710	1 946	2 238	1 877	
		Fourniture d'eau potable pour la population de Ngombé ainsi que pour l'industrie	m3 (1000 l)	90.976	89.460	89.950	94.500	92.700	95.750	106.480	121.800	
		Electricité fournie pour la population de Ngombé	KWh	1.742,6	1.745,6	1.769,7	1.845,2	1.889,2	1.852,2	1.718,5	1.733,8	
404-1		Formations										IFO, IHC, LCC
		Nombre total de formations	No.	3.040	3.119	1.909	1.729	2.076	874	1'103	961	
		Nombre moyen de formations par employé / an	No.	3,2	3,2	2,0	1,8	2,2	0,9	1,0	0,9	
		Par niveau										
		Cadres	No.	0,8	1,0	0,7	2,2	2,9	2,2	1,5	1,1	
		Ouvriers	No.	4,2	4,1	2,4	2,0	1,7	1,8	1,5	1,6	
		Administration	No.	0,3	0,1	0,6	1,0	4,0	1,4	2,0	2,0	
205-2	 	Formation axée sur la politique et sur les procédures anti-corruption										IFO, IHC, LCC
		Nombre total d'employés	No.	960	964	946	967	963	983	1'111		
		Employés concernés formés (nouveaux employés) ²	No.	29	5	13	107	15	108	5		

GRI	Objectifs de développement des Nations Unies	Engagements auprès des communautés	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Champ d'application
413	 	Engagements auprès des communautés riveraines et approche participative Projets basés sur les besoins des communautés riveraines³ <i>* continuation des projets de l'année précédente</i>	No.	6	16*	16	18	17	19	6	6	IFO
		% d'opérations locales	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
		Réunions avec les communautés et populations autochtones										
		nombre total de villages	No.	85	85	85	85	85	85	85	85	
		Villages dans lesquels des réunions ont eu lieu	No.	85	83	48	56	58	82	64	79	
		Réunions	No.	265	276	155	172	140	324	197	212	
		Participants	No.	6.669	7.119	5.569	5'410	3.838	8'982	5'003	5'433	
		Autochtones	No.	3.793	2.149	1.790	1.855	1.444	3.865	2.047	2.274	
		Communautés locales (Bantou)	No.	2.876	4.970	3.779	3.555	2.394	5.117	2.956	3.159	
		dont, Femmes	No.	4.387	3.016	2.284	2.350	1.635	4.186	2.185	2.377	
		dont, Hommes	No.	2.282	4.103	3.285	3.060	2.203	4.796	2.818	3.056	
		Élèves dans l'école des populations autochtones (Ngombé)	No.	133	131	140	100	97	53	52	88	
		Visiteurs/lecteurs dans la bibliothèque (Ngombé)	No.	9.962	7.148	10.594	10.777	10.175	10.425	21.292	5.525	
413-1	 	Étendue de l'impact Situation géographique de l'impact (zone de récolte annuelle) ⁴	Ha	32.682 ha	33.141 ha	32.503 ha	20.376 ha	26.884 ha	27.511 ha	20.146 ha	27.496 ha	IFO
203-1	   	Impacts sur les communautés Nombre total de plaintes enregistrées via des mécanismes formels de plaintes	No.	6	7	3	7	4	9	6	26	IFO
		dont, déposées et résolues	No.	6	7	3	7	4	9	6	26	
412-2	 	Formations axées sur les droits de l'Homme - employés Nombre total des employés	No.	960	964	946	967	963	983	1.111	1.069	IFO, IHC, LCC
		Personnes formées sur les droits de l'Homme (tous les postes concernés)	No.	14	20	25	107	27	111 ⁵	-	-	
		Pourcentage (tous les postes concernés)	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	-	-	
410-2	 	Formations sur les droits de l'Homme - personnel de sécurité⁶ Eco-gardes	No.	39**	39**	41**	45**	45**	45**	40 ⁷	-	IFO
		<i>** Personnel et encadrement des éco-gardes (exclut la société de gardiennage, gardiens sans armes)</i>										
		Employés ayant reçu une formation (tous les postes concernés ⁸)	No.	14	12	21	33	13	-	25 ⁹	-	
		Pourcentage (tous les postes concernés)	%	100%	100%	100%	100%	100%	-	100%	-	



PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL

Les Hautes Valeurs de Conservation dans l'UFA Ngombé

HVC	Indicateurs de monitoring	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
HVC 4 :	Services pour la nature, l'écosystème									
4.1	protection hydrique								Evaluation/ Rapport gestion UFP 3	- destruction / non-respect de la zone sensible; plan d'aménag.: série de protection ;
++	Monitoring du Plan d'amén. après chaque UFP									
série de protection	Nb. de zones protégées et Nb. / taux de non-respect des zones (intrusion par l'exploitation)									
	► Evaluation 2021 : Toutes les zones protégées ont été respectées.									
	Monitoring de l'EFIR :									EFIR :
	- nb. de digues construites / nb. de digues non-conformes (endroits endommagés: ensablement, inondation en amont)	3/0	2/0	3/0	3/0	7/0	14/0	3/0	- lors de construction de digues, risque d'ensablement, de perturbation du régime hydrique (inondation en amont);	- préparation d'une EIE avant la construction d'une digue ; - non exploitation dans la série de protection et les zones tampons;
	- nb. / taux d'EIE préparées	3/3	2/2	3/3	3/3	0	0	0		
	- taux d'ensablement des rivières ;	0/3	0/2	0/3	0/3					
	- taux de mortalité / surface affectée en amont des digues;	0	0	0	0	0	0	0		
	- nb. de fuites accidentelles dans ces zones	0	0	0	0	0	0	0	- pollution de l'eau par des hydrocarbures en cas de fuites	- mesures d'urgence et de gestion des produits chimiques
4.2	protection contre l'érosion									
+ Localement	monitoring de l'EFIR:							N.C.	N.C.	- érosion (sur les routes, dans les zones en exploitation) - EFIR : règles pour la construction des routes sur pente
	- taux d'érosion / nb. d'endroits avec érosion									
	► Evaluation 2021 : Les endroits où l'érosion a été constatée sont inclus dans le programme permanent de réhabilitation des routes.									
4.3	protection contre les incendies : risque très bas dans l'UFA Ngombé		200					36 000		
	► Evaluation 2021 : aucun incendie de grande ampleur n'a eu lieu dans l'UFA Ngombé.									



PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL

Les Hautes Valeurs de Conservation dans l'UFA Ngombé

HVC	Indicateurs de monitoring	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
HVC 3.	Écosystèmes rares ou menacés									
+	- monitoring de la gestion de la faune (--> HVC 1.2a)								- braconnage et chasse intensive ;	- gestion de la faune (--> HVC 1.2a)
série de conservation	o + suivi de la déforestation par Global Forest Watch								- fragmentation de la forêt et déforestation par l'installation des camps / création des champs;	- préparation d'un plan de gestion spécifique pour les séries de conservation ; - contrôle des activités illégales- des limites
	<p>► Evaluation 2021 : L'inventaire de la faune, effectué entre 2001-2004 par IFO et par WCS en 2007, a été répété en 2014 par WCS (environ chaque 5 ans) sur l'ensemble de l'UFA : il n'y a pas de changement significatif dans l'abondance de la population des grands mammifères (rares ou protégées: gorille, chimpanzée, éléphants, etc.).</p> <p>Début 2021, un dispositif de 'camera pièges' va être installé par un doctorant des Pays-Bas, afin d'évaluer l'abondance de la faune. les résultats sont disponibles et montrent une abondance plus élevée à IFO et dans les autres concessions certifiées , que les autres sociétés non certifiées. Mais les résultats restent encore confidentiels car ils doivent encore être publiés dans une revue internationale.</p>									
	- nb. d'infractions (activités illégales / dépassement des limites par des tiers)	0	1	0	0	0	0	0		
	<p>► Evaluation 2021 : Il n'y a pas de défrichements significatifs qui ont été constatés. Il y'a eu une infraction, notamment l'abattage de quelques arbres sans autorisation, en dehors de la SDC, dans la série de production. Le constat a été transmis à la Direction Départementale de l'Economie Forestière.</p> <p>Séries de la Sangha et des îlots de forêt de Djoubou – Ebangui</p> <p>- inventaire de la biodiversité (Cf. 2009; et inventaire 2007, 2014 ci-dessus)</p> <p>- placettes/ transects permanents:</p> <p>Série de conservation de la Lengué :</p>								- changement naturel de la composition (diminution de certaines essences, invasion par les Marantacées...)	
	- monitoring de la filière pêche, par exemple la quantité de camps de pêcheurs et temps de capture (qualitative)									
			Mission éco-gardes sur la riv. Liouesso							Etudes WCS, 2 mois sur la riv. Kandeko
	<p>► Evaluation 2021 : Les séries de conservation sont bien protégées par leur emplacement loins des axes routières et des villages. Ainsi, aussi en 2021, le risque de destruction / déforestation ou d'autres menaces est faible, à l'exception de la chasse et du braconnage qui est contrôlé par les éco-gardes. Des missions sont faites dans toute l'UFA afin de minimiser le braconnage.</p>									

HVC	Indicateurs de monitoring	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
1.4	► Refuges									
+	- monitoring de la gestion de la faune								- braconnage des espèces protégées.	- gestion de la faune (--> HVC 1.2)
baïs & yangas	Monitoring de l'EFIR:									
	- nb. de zones protégées:									
	- campements, sources,	- 18	- 14	- 15	- 3	- 57	- 71	- 21		
	- étangs / baïs	- 2 étangs + 8 Baïs	- 2 étangs + 25 Baïs	- 6 étangs + 7 Baïs	- 6 étangs + 7 Baïs		- 2 étangs		- destruction, ensablement des baïs / Éyangas	- protection d'une zone tampon autour des baïs – Éyangas (exploitation / chasse)
		5 majeurs	9 majeurs	1 majeur	1 majeur					
	- nb. et taux de non-respect de la zone tampon	0	0	0	0	0	0	0		
	► Evaluation 2021 : Aucune zone protégée n'a été touchée par l'exploitation : les sites pour les populations dans l'AAC ont été re contrôlés par les populations en post - exploitation. Les baïs majeurs sont les mêmes que les baïs majeurs identifiés dans l'AAC 2020									
HVC 2 :	Grands paysages de forêts avec une valeur (écolog.) significative/ IFL									
++	- monitoring du Plan d'amén. après chaque UFP;								- fragmentation de la forêt et défrichements par l'installation des campements/ champs	- plan d'amén. : délimitation de la SDG
centre & sud	- nb. d'infractions (dépassement des limites), activités illégales	0	1	0	0	0	0	0	- ouverture de la forêt par des routes ;	- contrôle des activités illégales- dépassement des limites
	- braconnage et chasse intensive.				Voir 1.2a				- braconnage et chasse intensive.	--> HVC 1.2a
		0	1	0	0	0	0	0		
	► Evaluation 2021 : le monitoring du respect des limites des séries montre aucun dépassement de limites (pour l'agriculture) n'a été observé pendant l'ouverture et le contrôle de limites. Mais il y a eu une coupe de bois illégale dans l'AAC 2021 contrôlé en 2021.									
	- monitoring de l'EFIR:									
	o taux de prélèvement (essences groupe 1) ;	52%	42%	44%	50%	42%	39%	64%		- EFIR : largeur des routes sont minimales,
	% surface affectée par l'exploitation ;	9.1%	8.3%	7.3%	8.6%	7.0%	9.2%	8.7%		fermeture des routes après l'exploitation, mesures pour conserver la structure de la forêt, diminution de l'impact du débardage...
	- Surface affectée par tige exploitée (ha)	0.09	0.09	0.09	0.10	0.11	0.10	0.10		
	- par les routes & parcs	1.7%	1.8%	1.9%	2.3%	1.9%	2.2%	1.7%		
	- par trouées d'abattage et débardage	7.4%	6.5%	5.4%	6.3%	5.1%	6.9%	6.9%		
	Largeur moyenne Route Principale (en m)	24.6	25.6	24.7	28.5	26.8	27.5	26.4		
	Route Secondaire (en m)	20.0	21.6	20.3	21	20.8	21.8	22.2		
	- nb. et taux (%) de mesures non-conformes	0/0%	0/0%	0/0%	3/2%	2/1%	3/2%	3/3%		
	► Evaluation 2021 : La largeur moyenne des routes reste conforme aux exigences légales et aux exigences du Code de la FAO									
	Pour plus de détails, concernant les résultats annuels de monitoring de l'EFIR, voir le rapport 2021 "IFO_81-v3_Programme de suivi FORET"									
	- monitoring de la gestion de la faune (--> HVC 1.2a)									- gestion de la faune (>HVC 1.2a)



PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL

Les Hautes Valeurs de Conservation dans l'UFA Ngombé

HVC	Indicateurs de monitoring	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
Zone Afrormosia	effectifs d'espèces rares/menacées par UFP en comparaison avec l'inventaire d'aménagement monitoring de l'accroissement et de la régénération: (Afrormosia) ► Evaluation 2021 : Les placettes permanentes dans la zone à Afrormosia ont été remesurées en 2020. Les placettes de 2 autres blocs ont été remesurées en 2021								- destruction des milieux par l'exploitation ou les défrichements ;	- protection de l'Afrormosia, avec ajout de la partie nord en zone de conservation, après approbation par le Ministère en charge des forêts;
Autres essences rares	- placettes perm. dans la zone à Afrormosia et d'autres zones ► Evaluation 2021 : Les placettes permanentes sont remesurées chaque 3 à 5 ans. La dernière campagne de mesure a débutée en 2019 et poursuivie en 2021 ; et un sentier botanique a été installé en 2021 en coopération avec le CIRAD. <u>monitoring de l'EFIR:</u> - nb. total d'arbres identifiés à maintenir autour des marécages, sources, sur pente élevé, ... - nb. et taux d'arbres blessé / endommagé - taux d'arbres rares ou menacés blessés (hors débardage); - taux d'arbres blessés sur les pistes de débardage contrôlé (nb. contrôlé) ► Evaluation 2021 :								- déficit de reconstitution naturelle.	
		1977	2'547	1'017	4'308	746	2'139	937		
		41	64	39	216	13	167	31		
		2%	3%	4%	5%	2%	8%	3%		
		0	0	0	0	0	0	0		
		19%	16%	0%	7%	10%	8%	15%		
		4/21	3/19	0/10	2/27	4/42	6/44	9/61		
	1'977 arbres ont été protégés dans l'AAC, pour des raisons de densité ou d'essences rares, 41 arbres ont été endommagés (3%). Le taux de blessures d'arbres exploitables le long des pistes de débardage était 19% en 2021 et le nombre d'arbres contrôlé était faible (19 tiges). Le nombre de tiges à contrôler sera augmenté en 2021. Le taux de dégat était d'environ 50% avant la mise en place des mesures EFIR. IFO a constaté que les mesures pour protéger des arbres sont plus efficaces pour assurer la reconstitution et la régénération que la pratique de la régénération artificielle à cause d'un taux de mortalité initiale très élevé. Le taux de reconstitution a été calculé à la fin de l'UFP3 pour les essences objectifs									
1.3	► Endémisme								N.A. pour les espèces concernées par la récolte (ou pas encore protégées par la législation et les mesures des HVC)	

HVC	Indicateurs de monitoring	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
	Site de Liouesso									
	- Jeunes	0%	4%	5%	5%	0%	1%	4%		
	Sub-adulte	13%	25%	15%	17%	31%	27%	32%		
	Sous-tot.	13%	29%	20%	22%	15%	28%	36%		
	Adulte	81%	68%	72%	44%	67%	72%	64%		
	Vieux	6%	2%	8%	8%	0%	0%	0%		
	Total de mesures	16; 115 kg	N.M.	N.M.	110 nb	1 255	1407	1153		
	- abondance (inventaire) de la faune pré & post-exploitation	-->activité remplacé par l'inventaire sur toute l'UFA, environ chaque 5 ans (cf. inventaire 2001-2004; 2007; 2014);								
	<p>► Evaluation 2021 : L'étude effectuée depuis 2008 ne montre pas d'effet significatif de l'exploitation sur l'abondance de la faune. Un inventaire de la faune par caméras pièges a été effectué par J. Zwert, Université de Utrecht, dans l'UFA Ngombé en 2021, comme dans plusieurs autres UFAs certifiées et non certifiées dans le bassin du Congo. Les résultats finales sont attendues pour 2022. L'analyse préliminaire montre une abondance très élevée dans l'UFA Ngombé et l'abondance serait plus élevée dans les concessions certifiées que non certifiées.</p>									
	- évaluation des mesures EFIR	9.1%	8.3%	7.3%	8.6%	7.0%	9.4%	8.7%	- impacts potentiels de l'exploitation: destruction des habitats, fragmentation.	- EFIR: protection des habitats, des zones sensibles, mesures pour conserver la structure de la forêt, diminution de l'impact du débardage
	<p>► Evaluation 2021 : Conforme ce rapport de monitoring, la surface affectée par l'exploitation est proportionnelle avec le volume (ou l'effectif) par ha exploité. Néanmoins, le rapport montre que les mesures EFIR sont bien appliquées et que l'impact de l'exploitation sur la forêt résiduelle est minimal à cause d'un suivi rigoureux des mesures EFIR.</p>									
1.2b	Espèces rares ou menacées de la flore									
+	- monitoring du Plan d'amén. après chaque UFP (5ans), et des PAO (annuel)									
	Vol. bruts inv. d'exploitation / Vol. bruts plan d'aménag.									
	Acajou	56 / 0	194 / 0	1502 / 0	29 / 0	0 / 0	68 / 0	0 / 0	- exploitation abusive des essences rares ou menacées ;	- plan d'aménag.: assurer la reconstitution par l'augmentation du DMA ;
	Afromosia	50 / 416	20 / 416	1474 / 416	0 / 416	0 / 416	0 / 416	0 / 0		Essence non exploitée à cause de rarités dans les AAC
	Aniégré	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0		Uniquement exploitée en 2019, après analyse de durabilité/ reconstitution
	Ayous	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0		Pas présent les années concernées
	Douka	0 / 589	0 / 589	0 / 589	0 / 589	0 / 589	1220 / 589	0 / 0		- " -
	Doussié	2333 / 5801	4383 / 5801	2935 / 5801	2845 / 5801	684 / 5801	550 / 5801	127 / 1522		Essence non exploitée à cause de rarité dans les AAC
	Pau rosa	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	51 / 0	0 / 0		Essence abondante
										Pas présent les années concernées



PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL

Les Hautes Valeurs de Conservation dans l'UFA Ngombé

HVC	Indicateurs de monitoring	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
HVC 1.	Valeurs de biodiversité significatives									
1.1	Aires protégées									
	- monitoring de la gestion de la faune (HVC 1.2a)								- dépassement potentiel de la limite du PNOK	- gestion de la faune (voir HVC 1.2a)
	- nb. d'activités illégales et de dépassements des limites	0	0	0	0	0	0	0		- zonage de la faune dans la zone
										- contrôle des activités illégales / limites
	► Evaluation 2021 : La limite avec le PNOK a été ouverte et une zone tampon a été ouverte à 100 mètre de cette limite. En plus, une aire d'environ 900 ha a été protégée dans l'AAC 2021									
1.2a	Espèces rares ou menacées de la faune									
++	Monitoring de la gestion de la faune :								- abattage des espèces protégées, braconnage d'autres espèces;	gestion de la faune (-5.1.5):
	- efficacité des Eco-gardes:									
Centre & Sud	- nb. d'infractions de braconnage (espèces protégées / autres espèces)	88	131	126	167	201	181	141	- invasion de la forêt par des braconniers, installation des campements sur les routes;	- contrôle de l'accès des routes et fermeture après l'exploitation ;
	- nb. de campements détruits	31	57	88	60	59	72	54		- lutte anti-braconnage (éco-gardes);
	- nb. de saisies (armes, chargeurs, motos, vélos, ...)	229	446	1120	1382	257	430	131		- zonage de la chasse.
	- nb. de câbles (pièges) récupérés	12'158	51'450	16'861	26'679	29'289	19'218	8'313		
	► Evaluation 2021 :									
	La plupart d'effort des éco-gardes est centré sur des patrouilles / postes fixes, notamment pour contrôler l'accès des routes.									
	Pour plus de détails, concernant les résultats annuels de monitoring de l'EFIR, voir « PROGEPP_Programme de suivi FAUNE_2015-2022 »									
	- nb. d'infractions des employés IFO en matière de faune ;	0	1	0	0	0	0	2	idem	- règles strictes à IFO contre le braconnage et le transport des produits de la chasse / chasseurs;
	- monitoring de l'impact de la chasse sur 2 villages de l'UFA, étude ciblée sur les céphalophes: taux d'effort, espèces, âge des animaux chassés au village;									
	Évaluation selon l'âge des céphalophes (% des prises)									
	Site de Zoulaboth									
	Jeunes	14%	-	10%	5%	26%	8%	6%		
	Sub-adulte	21%	-	10%	2%	42%	36%	39%		
	Sous-tot.	34%	-	20%	7%	35%	44%	45%		
	Adulte	66%	-	80%	52%	30%	56%	55%		
	Vieux	0%	-	-	0%	0%	0%	1%		
	Total de mesures	73; 376 kg	-	50 nb	44 nb	886 (kg)	2395	2401		
	Site de PK 17 (2018-2020);									
	Jeunes		2%		7%	31%	40%	34%		
	Sub-adulte		15%		18%	46%	43%	42%		
	Sous-tot.		17%		18%	40%	82%	75%		
	Adulte		73%		55%	22%	16%	23%		
	Vieux		10%		0%	0.2%	1%	2%		
	Total de mesures	N.M.	N.M.	N.M.	73 nb	1 814 (kg)	4114	3891		



PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL

Les Hautes Valeurs de Conservation dans l'UFA Ngombé

HVC	Indicateurs de monitoring	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
HVC 5 / HVC 6	Subsistance des communautés Valeur culturelle des communautés									
++	- monitoring de la gestion de la faune (à HVC 1.2a) ;								- exploitation non durable des ressources, en particulier la faune	- gestion de la faune (à HVC 1.2), en particulier : o zonage de chasse villageoise et semi-nomade, o lutte anti-braconnage ; o implication des communautés dans la gestion durable de la faune
Lengué	- subsistance des communautés (en Tonne) :	20.6	22.6	29.7	40.5	43	62.4	48.6		
	- nb. de Micro projets communautaires :	6	16*	16	18	17	19	6		
Sites parti-culiers	- nb. de réunions d'information, de consultation, d'implication des communautés ; (nb. de personnes sensibilisées)	265 (6 669)	276 (7 119)	155 (5 568)	172 (5 410)	140 (3 838)	324 (8 982)	197 (5 003)		
	- monitoring de la cartographie sociale: nb. de sites endommagés;	0	0	1	0	0	0	0	manque d'identification et destruction potentielle des sites particuliers par l'exploitation;	- cartographie sociale avant exploit.;
	- monitoring des litiges / conflits: nombre	6	9	3	7	4	9	6		
	taux de litiges non résolus ou sans réponse	0	0	0	0	0	0	0		
<p>► Evaluation 2021 : Tous les litiges ont été résolus, trois sites ont été endommagés en 2021 et ont été dédommagés (sur 398 sites protégés). Des projets dans le cadre des accords pour le CLIP (Consentement Libre et Informé au Préalable) des activités d'exploitation, sont en cours d'exécution.</p>										